

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 MARS 2016  
tenue sous la présidence de M. J. LE GUERN

\*\*\*\*\*

Présent-e-s	:	Mme	C.	ARMAND	Conseillère municipale
		M.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
		M.	F.	BORDA D'ÁGUA	Conseiller municipal
		Mme	A.	DÉRUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
		M.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
		M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal
		M.	J.	GAST	Conseiller municipal
		M.	F.	GROSS	Conseiller municipal
		M.	B.	HATT-ARNOLD	Conseiller municipal
		Mme	C.	HEINIGER	Conseillère municipale
		Mme	D.	JOTTERAND	Conseillère municipale
		Mme	F.	LAMBERT	Conseillère municipale
		M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal
		M.	L.	MARTINEZ	Conseiller municipal
		Mme	M.	MATHEZ-ROGUET	Conseillère municipale
		M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal
		Mme	A.-M.	NICOLAS	Conseillère municipale
		Mme	C.	SABA	Conseillère municipale
		Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale
		M.	J.	STROUN	Conseiller municipal
		M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal
		M.	J.	LOCHER	Maire
		Mme	M.	GARCIA BEDETTI	Conseillère administrative
		M.	J.-M.	KARR	Conseiller administratif
		M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusé-e-s	:	M.	C.	COLQUHOUN	Conseiller municipal
		Mme	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
		Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
Public	:	1 personne			
Procès-verbal	:	Mmes Eliane MONNIN / Alexandra KARAM			

## ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2016.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Propositions du Conseil administratif :
  - 4.1 Réaménagement des surfaces initialement dévolues au jardin d'enfants « Les Castagnettes » en rez-de-chaussée de deux immeubles en construction par la Codha dans le secteur Jean-Jacques Rigaud en une crèche d'une capacité d'accueil de 37 ou 38 places - vote du crédit d'investissement et financement (CHF 210'000.- TTC).
  - 4.2 Projet de réaménagement paysager du « quadrilatère » de la mairie et de valorisation des divers bâtiments administratifs qui y sont implantés - vote du crédit d'étude et financement (CHF 70'000.- TTC).
5. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

\* \* \* \* \*

M. Le Guern, Président, ouvre la séance à 20h30 et souhaite la bienvenue aux participant-e-s ainsi qu'au public. Il excuse Mmes Wyss et Sobanek ainsi que M. Colquhoun Il annonce le traitement de deux projets de motion qui seront traités au point 5 de l'ordre du jour.

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2016**

Au folio 6052, M. Favarger demande la modification suivante : [...] aux atmosphères chlorées (et non florées).

Au folio 6064, dans l'intervention de M. Borda d'Água, il convient de préciser qu'il tient d'ores et déjà à remercier les services communaux du bon accueil qu'ils ont fait à cette demande (et non pas qu'ils feront).

Le président procède au vote.

- Le procès-verbal ainsi amendé est adopté par 17 voix pour et 1 abstention.

*Arrivée de M. Balmer à 20h36.*

### **2) Communications du Bureau**

Le président donne lecture des courriers suivants :

- Courrier de M. Marc-Olivier Vidal, communier, daté 28 janvier 2016, concernant la disponibilité des places de crèches à Chêne-Bougeries et auquel Mme Garcia Bedetti a répondu :

*Cher Monsieur Le Guern,*

*Je viens vers vous aujourd'hui afin de vous exposer le souci qu'est le mien. Avant tout, permettez-moi de me présenter. Je m'appelle Marc-Olivier Vidai, je suis né le 24 août 1982 à la maternité de Genève. J'ai dès ma naissance, habité au 6 chemin de la Montagne. Après avoir effectué toute ma scolarité obligatoire dans cette commune, je suis parti à l'étranger afin de me former. Mais comme vous le savez bien, une fois que l'on a goûté à Chêne Bougeries, il est extrêmement difficile de ne pas y revenir. Je suis donc aujourd'hui à nouveau, un citoyen de cette commune qui m'est si chère.*

*Au mois d'août dernier, nous avons eu, ma femme et moi, la magnifique chance de voir arriver dans nos vies un petit bébé au doux prénom de Rafael. Cette incroyable expérience m'apprend de jour en jour à quel point, être père est une chose merveilleuse. Je me promène souvent avec mon fils en poussette, le long des chemins qui lorsque j'étais petit, étaient remplis d'aventures incroyables dans lesquelles, accompagné de mes amis d'enfance, nous remplissions diverses missions secrètes et autres jeux issus de notre imaginaire...*

*Chêne-Bougeries est pour moi le berceau de ma vie, il m'est terriblement agréable de me perdre dans ses ruelles toutes remplies de souvenirs chers à mon cœur. Lorsque j'ai appris que ma femme et moi, attendions un enfant, j'ai tout de suite pensé que nous étions dans la meilleure commune pour le voir grandir et vivre à son tour un bon nombre d'aventures toutes les plus folles les unes que les autres.*

*Ma femme travaillant aux HUGÉ sur le site de Belle-Idée et ayant son congé maternité qui prend fin en mars 2016, j'ai donc de toute évidence inscrit mon enfant auprès du BUPE afin de pouvoir lui trouver une place dans une des crèches de la commune de Chêne-Bougeries. C'est à ce moment précis que j'ai compris que l'excellente image que j'avais de ma commune d'origine, allait s'effondrer...*

*J'ai souvent entendu que les crèches étaient remplies en ville de Genève, qu'il était difficile de trouver une place dès la naissance de l'enfant, mais moi bêtement, je répétais à mes amis/collègues que dans ma commune, et bien il n'y avait pas ce problème, qu'à Chêne-Bougeries les élus avaient mis en place un super BuPE tout beau tout neuf et qu'il devait surement contenter le nombre de bébés à placer dans la commune...*

*Premier BIPPPPPP de fausse réponse... A Chêne-Bougeries comme ailleurs, et bien il n'y a pas assez de places pour le nombre d'enfants. Et oui, aussi incroyable que cela puisse paraître, une nouvelle institution ne datant que de 2012 est déjà complètement débordée et ne répond déjà plus aux demandes de la commune... A-t-elle déjà été apte à recevoir la totalité des enfants à placer ?? Je ne pense même pas...*

*Question de budget me direz-vous !!! Comme souvent dans ce genre de cas, mais sachez juste qu'en discutant avec un bon nombre d'habitants de la commune, beaucoup sont étonnés de voir qu'en 2016, Chêne-Bougeries n'arrive pas à combler ce manque qui n'est même pas un nouveau problème car depuis 2 décennies (je n'ai pas osé pousser mes recherches au-delà) il manque des places à Genève !! Comment peut-on expliquer ce manque d'anticipation ???!*

*Il y a bcp de choses très jolies qui sont entreprises sur notre commune mais pour l'amour de Dieu, qui va s'occuper de nos enfants à notre place si nous ne prenons pas les devants ?!*

*Comment pourront-ils se sentir en sécurité si nous commençons dès leur plus jeune âge à les trimballer à droite, à gauche de personne en personne ?*

*Comment vont-ils se forger cette belle identité chénoise qui ne s'acquière que lorsque nous nous sentons serein dans un endroit ?*

*J'ai par de mauvaises expériences dans mon enfance énormément de mal à faire confiance à une garde à domicile et d'autant plus si cela touche à mon bébé, ce qui limite dans mon cas les possibilités de placement ailleurs que dans une institution avec de vrais professionnels. Je n'ai pas de famille qui pourrait garder mon enfant, je suis donc condamné soit à arrêter de travailler, ce qui financièrement m'est impossible, soit à vous écrire aujourd'hui afin de vous demander de l'aide.*

*C'est fou, j'ai l'impression de demander l'aumône alors qu'au final je ne demande qu'à pouvoir partir le matin au travail en ayant l'esprit tranquille et de pouvoir retrouver mon fils en fin de journée sans aucunes appréhensions.*

*Je sais que ma lettre ne va pas changer les choses, je sais que je ne serais tout au mieux qu'un petit grain de sable qui viendra enrayer cette immense liste de dysfonctionnements dans notre société actuelle, mais je ne peux rester muet face à cela. Mon nouveau rôle de père fait de moi quelqu'un qui se battra toujours face aux injustices qu'il pourra croiser sur sa route...*

*Ne vous inquiétez pas, vous pouvez jeter ma lettre aux ordures, vous pouvez ne pas me répondre, sachez que je vais tout de même inculquer à mon enfant les valeurs que les habitants/employés/visiteurs de cette belle commune m'ont transmis un jour.*

*Dans mon cœur de grand enfant, je sais que l'on peut bouger des montagnes en se tournant vers les bonnes personnes... Ma lettre est une sorte de bouteille à la mer... Je ne sais vraiment pas dans quelle direction elle ira, je ne sais vraiment pas qui va la repêcher, mais je pourrais dire à mon fils Rafael lorsqu'il sera plus grand, le cœur tranquille que son papa a tout fait pour qu'il puisse s'épanouir dans les meilleures conditions possible.*

*Bien à vous,*

*Marc-Olivier Vidal*

*P.S. Copie à Mme Garcia Bedetti, conseillère administrative déléguée à la Jeunesse*

*Arrivée de M. Ulmann à 20h37.*

- Courrier de M. Daniel Brélaz, syndic de Lausanne et président de la coordination des villes de Suisse romande, daté 23 février 2016, faisant suite au message du 12 janvier mentionné lors de la séance précédente et rappelant la date du prochain colloque qui aura lieu le 18 mars 2016 à Lausanne sur le thème « Quelques défis pour la ville du futur ». *Des flyers sont à disposition.*

*Aux présidents-e-s des législatifs  
communaux des villes membres de la  
Coordination des villes de Suisse Romande  
et aux chef(fe)s des groupes  
siégeant au sein de ces législatifs*

**Invitation au colloque du 18 mars 2016**

*Mesdames et Messieurs,*

*Donnant suite à notre message du 12 janvier dernier, vous trouverez dans ce courrier quelques précisions sur le prochain colloque de la Coordination des villes de Suisse romande, qui aura lieu*

**vendredi 18 mars 2016 à 14h00  
à l'Hôtel de Ville de Lausanne**

**Thème: « Quelques défis de la ville du futur »**

*A circonstances exceptionnelles, formule exceptionnelle! Pour le dernier colloque du soussigné comme président, je désire partager avec les participants quelques réflexions sur la ville du futur, avec la participation extraordinaire de deux invités de marque **M. Patrick Aebischer, président de l'EPFL, et M. Gilles Marchand, directeur de la Radio Télévision Suisse, dont la pertinence et la réflexion exigeante ne sont plus à souligner...***

*Le programme détaillé de la manifestation est joint à cette invitation en plusieurs exemplaires, que vous voudrez bien distribuer aux responsables des groupes siégeant au sein de votre législatif.*

*Pour rappel, les colloques de la CVSR s'adressent non seulement aux responsables politiques, mais également aux cadres de l'administration intéressés par le thème du colloque.*

*Nous avons également le plaisir de vous convier au repas qui précédera le colloque, à 12h00 au restaurant du Grütli (côté est de la place de la Palud).*

*Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de vous inscrire au moyen du bulletin d'inscription ci-joint d'ici au **lundi 14 mars**, par email à [info@conferencedecoordination.ch](mailto:info@conferencedecoordination.ch), par téléphone au secrétaire de la CVSR, M. Christian Zutter, tél.021 315 2210, ou par fax au 021 315 2013.*

*Nous espérons vous voir nombreux à cette occasion et dans cette attente, nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs, nos cordiales salutations.*

*Daniel Brélaz  
Syndic de Lausanne  
Président de la Coordination  
des villes de Suisse romande*

- Courrier de la commune de Bernex en date du 1<sup>er</sup> mars concernant la 39<sup>ème</sup> course pédestre à travers le Coteau :

*Au (à la) Président(e)  
du Conseil municipal*

**Concerne : 39<sup>ème</sup> course pédestre « A travers le coteau » - Bernex**

*Madame, Monsieur,*

*Par ces quelques lignes, nous aimerions vous inviter à participer à notre traditionnelle et sympathique « course des conseillers », qui aura lieu le*

**samedi 23 avril 2016, à 16h15**

*dans le cadre de notre course pédestre « A travers le coteau ».*

*Le principe reste toujours le même, le parcours étant de 4 km, en individuel ou par équipe de 3 ou 4 coureurs, par commune. Vous trouverez ci-joint le règlement.*

*A la fin de la course vous êtes cordialement invité(e) à **une verrée conviviale** qui aura lieu à la buvette du Signal.*

*Le programme de la journée est disponible sur notre site internet [www.coursebernex.com](http://www.coursebernex.com) où vous pourrez vous inscrire directement.*

*Dans l'attente de vos nouvelles et espérant pouvoir compter sur votre présence toujours très appréciée, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de nos salutations sportives.*

*Pour le comité d'organisation :  
Carina LUGJIN*

- Courrier de la section des Trois-Chêne des Samaritains, daté 12 janvier 2016, annonçant son Assemblée générale ordinaire ce jour, soit en même temps que la présente séance du Conseil municipal :

*Conseil municipal de Chêne-Bougeries  
Monsieur Jean LE GUERN*

*Monsieur,*

*Le Comité a le plaisir de vous inviter à la :*

**41<sup>ème</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

**Le jeudi 10 mars 2016 à 19h00,**

*dans la salle polyvalente du Belvédère (Chemin De-La-Montagne 71, 1224 Chêne-Bougeries)*

*Nous vous énonçons ci-après l'ordre du jour de cette assemblée :*

- 1. Election des scrutateurs*
- 2. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale*
- 3. Adoption du rapport d'activité:*
  - a. du président*
  - b. des membres du comité et des mandataires*
  - c. de la commission technique*
- 4. Adoption des comptes de la section selon rapport et requête des vérificateurs de comptes*
- 5. Décharge au comité*
- 6. Adoption du programme d'activité de la section*
- 7. Adoption du budget de l'année en cours et du budget cadre de l'année suivante*

**8. Elections:**

- a. des membres du comité*
- b. des moniteurs de section, des moniteurs de cours et des assistants*
- c. du médecin de section*
- d. des vérificateurs et suppléant de comptes*
- e. du responsable du don du sang*

**9. Admission, démission et exclusion de membres**

**10. Divers**

***Nous avons également le plaisir de vous inviter à notre traditionnel repas annuel, lequel aura lieu à la suite de cette assemblée générale ordinaire.***

*Afin de nous organiser, nous vous remercions de nous confirmer votre présence ou de nous informer de votre absence à l'assemblée et au repas **avant le 15 février 2016** par courriel à : [secretariat@samatc.ch](mailto:secretariat@samatc.ch), ou par courrier postal.*

*Dans l'attente du plaisir de vous y retrouver, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.*

***Célia CASTELLA et Virginie MORO***  
***Coprésidentes***

C'est l'occasion pour le président d'annoncer la tenue d'une séance spéciale de commission le 22 mars 2016 s'adressant à l'ensemble des conseillers municipaux et qui sera consacrée à des échanges avec les sapeurs-pompiers, les sauveteurs auxiliaires et les Samaritains. Ceux-ci avaient regretté la suppression de la commission sécurité qui leur permettait de présenter leurs actions et de faire partager aux conseillers municipaux leurs projets et leurs problèmes. Pour remédier à ce manque, le bureau avait décidé de consacrer une des séances supplémentaires prévues à l'agenda à l'audition des corps constitués. Le président invite toutes et tous à participer à cette prochaine séance.

Enfin, concernant la demande d'avis de la surveillance des communes relatif à la délibération concernant la création de la fondation « EVE Nouveau Prieuré », le président avait annoncé une relance suite à l'absence de réponse à son courrier du 29 décembre 2015. Il a ainsi renvoyé un nouveau courrier le 6 février 2016, lequel est toujours sans réponse à ce jour. A cet égard, il ne peut que s'étonner de l'absence de réaction d'un service de l'Etat par rapport à une question qui, au demeurant, lui semble pertinente et pour laquelle ce dernier a toute qualité pour apporter une réponse.

*Arrivée de M. Martinez.*

**3. Communications du Conseil administratif**

Le président donne la parole à M. Locher, Maire.

Dans la mesure où les deux projets de délibérations figurant à l'ordre du jour de votre Conseil, ce soir, relèvent entièrement ou partiellement de dicastères dont j'ai la charge, mes communications seront, à nouveau, relativement brèves.

En guise de préambule, et donnant suite à la motion, votée par votre Conseil, lors de sa séance du 24 septembre 2015, concernant le devenir de l'office de poste de Conches, lequel a fermé le 31 octobre 2015 ; notre Conseil a décidé, lors de sa séance de la veille, de confier mandat à la société Wüest & Partner SA, en vue de trouver un partenaire susceptible d'assurer la continuité du service, au travers de la création d'une agence postale.

Cette étude, dont le montant d'honoraires sera imputé sous rubrique 08.0000.318.04 du budget de fonctionnement communal, pour un montant forfaitairement arrêté à CHF 9'000.- HT, reposera sur une analyse du marché local comprenant un recensement des commerces existants dans le quartier et aux environs, en tenant, bien évidemment, compte des baux effectifs des surfaces de vente situées à proximité.

La zone de chalandise sera évaluée, de même que la typologie et le pouvoir d'achat des ménages du quartier.

Cette étude tiendra également compte des flux de passants et des flux de circulation sur la route de Florissant.

Votre Conseil pourrait être informé des résultats de cette dernière, lors de la prochaine séance ordinaire prévue le 21 avril 2016.

À cet égard, sachez encore qu'un certain nombre de contacts ont également été pris, au cours des dernières semaines, afin de trouver directement un repreneur commercial des surfaces anciennement louées par La Poste.

## **BÂTIMENTS ET TRAVAUX**

Concernant le dicastère des Bâtiments et Travaux, un projet d'assainissement en système séparatif du chemin de la Paumière a été lancé, ceci à la demande expresse de la DGEau.

À cet égard, j'attire votre attention sur le fait que cette étude ne figure pas au tableau intentionnel des investissements annexé au budget communal de l'année en cours.

A contrario, et après avoir rencontré les représentants du Service de la planification de l'eau, dans le cadre d'une rencontre biannuelle de coordination, sachez que le projet d'assainissement en système séparatif du chemin des Grangettes, lequel figurait quant à lui à ce même tableau intentionnel des investissements 2016, ne devrait pas être réalisé avant 2018.

Par ailleurs, le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 10 février 2016, de confier mandat au bureau Honegger Architecture SA, en vue d'une étude de faisabilité relative à la rénovation/transformation de la villa sise 6, chemin du Villaret.

Pour conclure ce chapitre consacré aux Bâtiments et Travaux, sachez également que l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission homonyme prévue le 14 mars 2016, sera particulièrement chargé dans la mesure où les commissaires seront saisis d'un crédit d'étude et financement, d'un montant de CHF 110'000.- TTC, en lien avec un projet d'aménagement des combles et de rénovation partielle du bâtiment sis 130, route de Chêne, ainsi que de pas moins de six crédits d'investissement et financement relatifs à l'acquisition d'équipements et de véhicules destinés aux collaborateurs-trice de notre service des Parcs et Promenades.



## FINANCES

Dans le domaine des Finances, je me permets de vous rappeler le calendrier d'examen, puis d'adoption des comptes communaux 2015, à savoir :

Présentation des comptes et discussion

Mardi 12 avril 2016 : Commission des Finances

**Jeudi 21 avril 2016 : Conseil municipal : Présentation des comptes**

Mercredi 27 avril 2016 : Commissions des Finances : Discussion et préavis

**Jeudi 12 mai 2016 : Conseil municipal : Vote des comptes**

## ADMINISTRATION

Et enfin pour conclure, concernant l'Administration et le personnel, de nombreuses séances ont été consacrées à la présentation et à l'examen du projet de règlement du personnel communal, projet accompagné d'une nouvelle grille salariale.

Ainsi, les membres de la commission des Finances ont pu auditionner, lors de leur séance du 9 février 2016, une délégation des membres de la commission du personnel.

Une séance d'information a, par ailleurs, eu lieu avec le personnel communal, concernant ce projet de règlement, le 24 février 2016, séance au cours de laquelle pas moins de trente-trois questions avaient été préparées, sous les auspices de la commission du personnel.

Puis, les membres de la commission des Finances ont préavisé cet objet, lors de leur séance de l'avant-veille.

Par ailleurs, concernant le personnel toujours, notre Conseil a décidé, lors de sa séance du 3 février dernier, de donner une réponse favorable à la demande formulée par M. Alban Monday Kuango, auxiliaire de sécurité, consistant à réduire son taux d'activité de 90 % à 80 %, ceci dès le 1<sup>er</sup> courant.

Notre Conseil a également décidé, lors de sa séance du 2 mars 2016, de nommer Mme Claudia Jimenez, responsable du service des Affaires sociales, en qualité de fonctionnaire, conformément aux dispositions contenues à l'article 9 du statut du personnel.

Réuni la veille, le Conseil administratif a décidé de donner une suite favorable à une demande de Mme Agnès Paley, secrétaire de ce même service des Affaires sociales, consistant à diminuer, provisoirement et pour une durée de six à sept mois, son taux d'activité de 80 % à 50 %.

Je souhaiterais encore apporter une double réponse à la question, qui relevait, au demeurant, plutôt d'une interpellation, lors de la dernière séance de votre Conseil, concernant la non-indexation des salaires 2016 du personnel communal. Je vous renvoie pour cela aux folios 6072 et 6073 du procès-verbal de la séance de votre Conseil du 28 janvier 2016

Ainsi, sur un plan technique, l'OCSTAT (Office cantonal de la statistique) communique la variation annuelle moyenne de l'indice genevois des prix à la consommation. Il a été de -0.9 % en 2015. Ce taux négatif n'a pas été appliqué et nous en sommes restés à 0 %

Il convient de rappeler que la fixation d'un taux de renchérissement supérieur à celui retenu par la CAP est considérée, par la caisse, comme relevant d'une augmentation de salaire, laquelle sera soumise à un rappel de cotisations.

Sur le fond, il convient également de rappeler que la grande majorité de nos collaboratrices et collaborateurs ont bénéficié, en janvier, d'annuités ou de demi-annuités entraînant ainsi une progression de leur positionnement sur la grille des traitements communaux.

Il est donc totalement erroné d'affirmer qu'ils ont subi des pertes, en comparaison avec la moyenne des augmentations salariales obtenues en 2016 par les salariés en Suisse.

Et enfin, à mi-chemin entre le domaine des Ressources humaines et celui des Sports, sachez que les conseillers administratifs délégués aux Sports des Trois-Chêne ont décidé d'engager M. Michel Sauthier, en qualité de nouveau directeur du Centre Sportif de Sous-Moulin, ceci à partir du 1<sup>er</sup> juin 2016, étant encore précisé que Mme Claudine Léchaire, secrétaire dudit CSSM, a accepté de prolonger son contrat de travail jusqu'au 31 décembre de l'année en cours afin d'assurer une meilleure continuité.

Pour conclure, j'aimerais encore vous signaler avoir été auditionné, le 23 février dernier, par la Commission des affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil, concernant la teneur de nos statuts de la Fondation communale pour le logement.

Le président passe la parole à Mme Garcia Bedetti, Conseillère administrative.

## CULTURE

### Bilan

**Théâtrechamp, avec sa création théâtrale « Et si c'était moi ? »,** qui traite du sujet sensible mais d'actualité de la violence et du harcèlement scolaire chez les jeunes, a connu un beau succès.

En effet, ce spectacle a accueilli près de 4000 personnes tout au long des 10 représentations et des scolaires données **du 28 janvier au 7 février 2016, à la salle communale Jean-Jacques Gautier.**

Le dimanche **7 février 2016**, 3 Chêne Culture, en partenariat avec Le Festival Antigél, a proposé un événement destiné spécialement aux enfants: **« Antigél Kids » !**

Dès 9 h 00, dans la patinoire du **Centre Sportif de Sous-Moulin**, les familles étaient accueillies par une montagne géante de tartines.

Après le petit-déjeuner, Ian Gordon-Lennox et Pascal Schaer ont donné un concert de cors des alpes dans la halle de curling.

Le clou de l'événement a eu lieu dans la salle omnisports avec un concert de Gaëtan, la star incontestable des enfants. Cet événement a rencontré un grand succès, plus de 500 personnes se sont rendues au Centre Sportif de Sous-Moulin.

Le nouveau cycle de conférences Jean-Jacques Gautier, sur le thème « droits humains et les témoins de l'histoire » a débuté, **le mardi 8 mars, à 20h00, à la salle communale Jean-**

**Jacques Gautier**, journée internationale de la femme, avec un hommage à **Danielle Mitterand**, par Jocelyne Sauvard, biographe et écrivaine, ceci en présence d'environ 60 personnes.

**Le Mérite Chênois 2016 a été décerné hier soir, à la salle communale Jean-Jacques Gautier**, et plusieurs d'entre vous étaient présents pour l'occasion.

Ce dernier a été attribué à la « Fondation Recherche et Formation pour l'Enseignement du Malade Genève », pour son formidable travail créatif et thérapeutique qu'elle apporte aux personnes qui ont besoin de surmonter un traumatisme.

Ses fondateurs, Madame et Monsieur Assal, étaient extrêmement émus par la remise de cette distinction et ont chaleureusement remercié les autorités. Les nouveaux naturalisés n'étaient pas en reste et ont pu profiter de l'occasion pour passer une soirée conviviale et festive.

### **Les événements à venir**

Ce week-end, nous accueillerons, pour sa 13<sup>ème</sup> année et avec un programme toujours très attractif pour petits et grands, **le festival de Marionnettes, à la salle communale Jean-Jacques Gautier, ainsi qu'à l'Espace Nouveau Vallon**, pour ce qui concerne les ateliers.

Dans une semaine, **jeudi 17 mars à 20 h 00**, venez découvrir avec nous, **à la salle communale Jean-Jacques Gautier**, un surprenant cabaret lyrique proposé par Eva Fiechter, enfant de la commune, et la talentueuse Marie Bétrisey. « **Amour Pourfuite** » nous réserve bien des surprises.

Retour à la musique avec **le Concert de Printemps le mardi 5 avril à 20h00 à la salle communale Jean-Jacques Gautier** toujours, concert donné par l'Orchestre Buissonnier avec Damien Bachmann à la clarinette et Arsène Liecthi à la Direction, pour des œuvres de Rossini, Strauss et Copland. Une représentation, précédée d'un café-croissant, sera offerte aux aînés de la commune le matin même. A cet égard, plus de 100 inscriptions ont d'ores et déjà été enregistrées.

Nous vous invitons au vernissage de « **Degrés d'abstraction, entre 1945 et aujourd'hui** », le **jeudi 14 avril, à 18h30, à l'Espace Nouveau Vallon**.

Cette troisième exposition de tableaux de maîtres, issue de collections privées de nos communiens, présentera une sélection d'œuvres d'art contemporain des plus attractives.

L'occasion de redécouvrir des œuvres de Charles Rollier, Zao Wou-Ki, Jean Tinguely ou encore Joan Mirò, autant de démarches singulières qu'il y a d'artistes pour questionner notre rapport aux formes, aux couleurs et à l'art.

L'exposition durera **jusqu'au 1<sup>er</sup> mai**. Des visites commentées, par la commissaire d'exposition Mme Thorel, auront lieu les samedis à 11h 30 et les dimanches à 15 h 00.

**L'Opéra-Théâtre** proposera un opéra par et pour les enfants, **du 15 au 17 avril, à la salle communale Jean-Jacques Gautier**.

**Brundibàr** est « le simple récit du bien et du mal », composé en 1938 par le tchèque-allemand Hans Krasa. Sous la direction vocale de Magali Dami, les chanteurs de la Maîtrise du

Conservatoire populaire feront revivre cette œuvre, sous la direction musicale de Philippe Béran et d'Arsène Liechti; la mise en scène étant quant à elle parfaitement assurée par Michèle Cart.

Les enfants de nos écoles primaires seront invités à une représentation scolaire le vendredi 15 avril dans l'après-midi.

### **Petite enfance et Écoles**

Concernant les activités du Bureau de la Petite enfance (BuPE), sachez que 120 familles sont à ce jour inscrites sur notre liste d'attente pour des places d'accueil en crèche principalement.

Le processus de réinscription pour la rentrée 2016 a débuté en mars et se poursuivra par le traitement des nouvelles demandes tout au long des prochains mois, l'objectif consistant à disposer d'une liste définitive pour la fin du mois de juillet.

Les délais de constitution des dossiers devraient pouvoir être raccourcis en particulier pour ce qui concerne la partie financière, qui sert au calcul des « écolages » avec pour objectif de nous permettre de procéder à une facturation en amont du premier mois de fréquentation de nos IPE subventionnées.

Ainsi, seuls les dossiers comprenant les justificatifs de revenus seront désormais considérés comme complets, validant leur inscription sur notre liste d'attente. Cet ajustement de nos procédures administratives devrait permettre aux institutions subventionnées d'adapter au mieux leur budget de fonctionnement pour l'année à venir.

Je souhaiterais encore vous signaler que les diverses informations relatives au BuPE figurant sur le site Internet communal feront très prochainement l'objet d'une mise à jour.

Je souhaiterais également vous communiquer quelques chiffres relatifs au taux de fréquentation de nos IPE. Ainsi, le taux de fréquentation au jardin d'enfants « Les Castagnettes » s'élève à 83,06 % (sachant que plus de la moitié des enfants provient d'autres communes), celui du « Petit Manège » à 85,71 % étant encore précisé que ce taux s'élève à 100 % pour les matins et que par ailleurs le taux de fréquentation de l'EVE « La Maternelle » s'élève à 96 % tandis que celui du « Nouveau Prieuré » s'élève à 94,84 % pour les matins.

Concernant plus particulièrement l'EVE « La Maternelle », des investissements ont été consentis pour un montant de CHF 15'367,70 en lien avec l'acquisition de 8 nouveaux lits pour bébés afin d'offrir les meilleures conditions de sécurité possibles pour les enfants fréquentant l'institution.

Une nouvelle imprimante-photocopieuse a également été acquise.

L'ensemble de ces frais exceptionnels sera pris en charge selon la clé de répartition usuelle entre la ville de Genève et la nôtre.

Concernant la crèche du « Nouveau Prieuré », l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a finalement statué sur notre demande de subvention transmise le 15 août 2015 déjà, en nous accordant une aide financière pour une durée de 2 ans à partir du 31 août de l'année passée.

Notre Conseil a par ailleurs décidé lors de sa séance du 24 février, d'attribuer mandat à la société Vallat Partenaires SA, pour l'organisation d'un appel d'offres en procédure ouverte soumise à l'AMP-OMC, en vue de l'exploitation de la crèche du « Nouveau Prieuré » ainsi que d'une future crèche, dont l'ouverture est prévue à la rentrée scolaire 2017 dans le secteur Jean-Jacques Rigaud, ceci pour un montant arrêté à CHF 21'254,40 TTC.

Et enfin, pour conclure ce chapitre consacré à la Petite enfance et aux écoles, je souhaiterais encore vous indiquer que la procédure d'appel d'offres sur invitation concernant la fourniture de repas scolaires est en cours, le dépôt des offres après publication sur le SIMAP ayant d'ores et déjà été fixé au 8 mai 2016 et l'audition des soumissionnaires par un comité d'évaluation dont Messieurs Jacques Stroun et Pierre-Yves Favarger, respectivement président de la commission Petite enfance et Jeunesse et membre de votre Conseil feront partie au 23 mai.

L'adjudication de ce marché est prévue pour le début du mois de juin 2016.

## **DIVERS**

Je souhaiterais encore vous indiquer que notre Conseil a préavisé 4 dossiers de naturalisations relatifs à 4 personnes depuis la dernière séance de votre Conseil du 28 janvier.

## **AFFAIRES SOCIALES**

Dans le cadre de la crise des migrants et de l'accueil d'un certain nombre d'entre eux par des familles bénévoles, un appel à la population a été lancé sur notre site Internet communal avec des liens sur le site de l'OSAR, ainsi que sur les actions réalisées en la matière par l'Hospice général.

Dans un tout autre domaine, force est d'admettre que l'exposition consacrée aux « Proches aidants », qui a eu lieu durant trois jours du 9 au 11 février 2016, n'a pas rencontré le succès attendu en termes de fréquentation, même si une cinquantaine de personnes environ ont participé à son inauguration, ceci en présence de M. Mauro Poggia, conseiller d'État en charge du DEAS.

Au vu de l'implication soutenue de plusieurs collaboratrices de l'administration communale dans cette manifestation, investissement en temps et en ressources humaines que je considère comme disproportionné, l'exposition consacrée aux diverses associations soutenues par notre Ville, dans le domaine de l'aide au développement ou dans celui de « l'aide sociale Genève », un temps prévue en 2016, sera reportée à l'année prochaine et organisée selon une formule encore à déterminer.

Je souhaiterais encore vous signaler que la rédaction d'une charte du bénévolat est en cours de finalisation et que, par ailleurs, plusieurs rencontres ont eu lieu récemment avec des représentants du Centre d'animation des aînés de l'Hospice général, en lien avec l'association Les Chêne 50 ans & +.

Concernant les trois boîtes à échange entre voisins, implantées sur le territoire communal en partenariat avec l'association TAKO, leur entretien, par des jeunes de Chêne-Bougeries encadrés par des TSHM, est à l'étude.

Les dates des sorties des aînés ont d'ores et déjà été arrêtées au 22 septembre et 4 octobre.

## JEUNESSE, PREVENTION & SECURITE

### Bilan « Lâche pas ton pote »

Depuis 2013, des équipes de jeunes sont formés à la prévention par les pairs, dans le but de limiter la consommation d'alcool et de produits stupéfiants dans les espaces publics et sensibiliser d'autres jeunes aux risques encourus et au respect des espaces publics, dans une démarche « respect de soi, des autres et de la nature ». Cette démarche – dont notre commune a été l'initiatrice avec les TSHM Trois-Chêne et à laquelle participe également Chêne-Bourg depuis le printemps 2014 – s'inscrit avant tout dans un souci de préserver la santé et la sécurité de notre jeunesse et de faciliter la cohabitation et le partage de l'espace public entre les différentes générations.

J'ai aussi le plaisir de vous annoncer qu'une nouvelle fête de la prévention et de la jeunesse aura lieu les 25 et 26 août, en partenariat avec la commune de Chêne-Bourg ; elle aura lieu dans le parc Sismondi sous le titre de « Festival Open Air DesChênés », en présence également de représentantes de la Ludothèque de Chêne-Bougeries.

### Projet de vélo en libre-service

Comme nous vous l'avions annoncé en novembre et décembre de l'année passée, nous avons continué nos discussions avec Intermobility, société biennoise qui gère le système Vélospot, afin d'obtenir la gratuité de la mise en place et de l'exploitation de ce système, également durant les prochaines années.

Ayant désormais obtenu ces garanties, notre Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 9 courant, de délivrer une autorisation d'usage accru du domaine public à Intermobility SA, pour l'implémentation d'une douzaine de stations à répartir de manière équitable sur le territoire communal : les lieux d'implémentation seront précisés en partenariat avec nos services communaux et nous ne manquerons pas de continuer à informer le Conseil municipal, prioritairement, quant à la mise en œuvre de cette nouvelle prestation, au bénéfice de nos concitoyens.

### « Façades nettes »

Je reviens sur ma précédente communication concernant « Façades nettes » et la Convention qui nous lie aux Ateliers du Vallon.

À cette occasion, Madame la Conseillère municipale, Marion Sobanek, m'attribuant cette décision, s'est dite étonnée que cette prestation n'ait pas été discutée et ne la trouvait pas opportune, perçue uniquement comme un soutien aux propriétaires.

Il est donc important de revenir brièvement sur l'historique de « Façades nettes », notamment à l'attention des conseillers municipaux qui ne siégeaient pas dans la précédente législature :

- Le nouveau contrat de partenariat entre la Fondation des Ateliers Feux-Verts et la commune de Chêne-Bougeries a été conclu en date **du 30 octobre 2014**, par mon prédécesseur, Madame Béatrice Grandjean-Kyburz, au nom du Conseil administratif ;
- Ce contrat remplaçait celui du 18 août 2011, lequel prévoyait uniquement le nettoyage automatique des biens et bâtiments communaux ainsi que la possibilité de bénéficier de bons incitatifs pour les propriétaires, à hauteur de CHF 500.- par année ;

- Le Conseil municipal in corpore a été informé de cette nouvelle convention, par Madame Grandjean-Kyburz, en date du 6 novembre 2014 ;
- Au préalable, la prestation «Façades nettes » avait été discutée en commission Sécurité, à diverses reprises, notamment en date du 26 mai 2014, soit avant la mise en place de ce dispositif.

N'ayant pas décidé de cette nouvelle prestation, je tiens néanmoins à souligner le mérite de mon prédécesseur d'avoir souhaité et signé cette convention, qui permet aux équipes des ateliers Feux-Verts de se consacrer à une tâche appréciée par la population et de rappeler que la réinsertion est également en faveur de la société dans son ensemble.

Ainsi M. Pierre Maudet, chef du Département dont dépend l'établissement ouvert du Vallon, de souligner dans un courrier à Mme Béatrice Grandjean-Kyburz, concernant la signature de cette convention : « (...) je suis également sensible à la politique menée par la commune de Chêne-Bougeries visant ainsi à améliorer les conditions dans lesquelles vivent nos concitoyens. Confier la réalisation de ces travaux à des détenus en voie de réinsertion démontre que chacun peut être appelé à contribuer à de telles initiatives et je vois là une façon très positive d'en faire la démonstration ».

À démonstration également, que le soutien à l'intégration et à la réinsertion ne connaît pas de couleurs politiques et si ce soutien coïncide avec une augmentation des sentiments de sécurité de nos habitants, le bénéfice me semble équitablement réparti.

Le président passe la parole à M. Jean-Michel Karr, Conseiller administratif.

## **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET COMMUNICATION**

Une rencontre a eu lieu le 26 février, avec des représentants de la société Why ! Open Computing SA concernant le projet de refonte de notre site Internet communal. Ce site va être élaboré avec les communes de Gland et de Prilly sur une base « on source » qui nous fait bénéficier, d'une part des efforts de ces dernières tout en nous faisant également contribuer au travail de ces autres communes.

## **BIODIVERSITE ET ESPACES PUBLICS**

Les membres de la commission Biodiversité et Espaces publics ont été régulièrement informés au cours de leurs deux dernières séances de l'état d'avancement du projet de la Voie verte CEVA.

Ainsi, lors de la séance du 2 février, les commissaires ont pu prendre connaissance de la teneur du projet de convention liant les CFF aux 5 communes concernées, ceci en présence de Mme Myriam Matthey-Doret de la société MMD Consulting, mandataire dans le cadre de ce dossier.

Lors de la séance du 1<sup>er</sup> courant, les commissaires ont reçu MM. Antoine Da Trindade et Duclos, représentants de la Direction de projet, étant précisé que les coûts de ce dernier ont augmenté d'environ 20 % par rapport au devis estimatif précédent, s'élevant désormais pour notre seule commune à CHF 1'080'000.- HT, ceci sans véritables explications satisfaisantes quant aux raisons de ce surcoût.

Pour le surplus, sachez encore que la prochaine séance de travail en présence des magistrats délégués en charge du dossier concernant le projet de convention nous liant au CFF aura lieu le 21 courant. C'est là que les Athéniens s'atteignent, à savoir que ce sera l'occasion d'un premier retour de la part des CFF concernant les propositions qui ont été formulées par les communes et qui sont très différentes du texte proposé initialement. On entre dans le vif des négociations concernant en particulier l'usage, l'entretien et le financement du projet.

Par ailleurs, le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance de la veille, de me confier le suivi à donner au crédit d'étude OPB voté par votre Conseil lors de la séance du 25 mars 2015, dans l'optique de projets d'assainissement de la rue de Chêne-Bougeries, de la route de Chêne, de l'axe Frontenex et d'autres axes concernés y compris sur domaine public communal, ceci au vu de la date butoir de réalisation des travaux fixée au 31 mars 2018 par la Confédération.

### **TERRITOIRE ET VILLAGE DE CHENE-BOUGERIES**

Concernant le dicastère du Territoire et du Village de Chêne-Bougeries, je souhaiterais vous rappeler que la séance de la commission homonyme du 1<sup>er</sup> février avait été consacrée à une présentation, au contenu particulièrement dense, de l'état d'avancement du projet communément appelé « chantier A ».

Ainsi, une dizaine d'affectations environ, sont, désormais, envisagées pour les bâtiments situés à hauteur des N<sup>os</sup> 21 à 27 de la rue de Chêne-Bougeries.

Parmi ces diverses variantes, l'une consiste à prévoir des logements pour étudiants dans le bâtiment sis à hauteur du N<sup>o</sup> 25, étant encore précisé que d'éventuels surcoûts impacteront les futurs travaux d'isolation phonique du bâtiment sis à hauteur du N<sup>o</sup> 27, en raison des décrochements de niveaux significatifs que présente ce dernier.

Concernant ce même bâtiment, la salle de société, actuellement située à l'étage, pourrait être transformée en logements. Il pourrait en aller de même concernant une salle d'une surface d'environ 34 m<sup>2</sup>, en son temps utilisée comme salle de société au rez-de-chaussée, en marge de l'exploitation d'une auberge communale.

Une variante consistant à équiper l'immeuble à reconstruire à hauteur du N<sup>o</sup> 21 avec un ascenseur et d'autres services en vue de desservir le bâtiment adjacent situé au N<sup>o</sup> 23 est également à l'étude.

Les 4 bâtiments compris dans le périmètre du « chantier A » pourraient au demeurant être équipés d'une centrale de chauffage à gaz, ceci dans l'attente du développement d'un concept énergétique global pour l'ensemble du quartier.

Concernant le devenir des espaces intérieurs du Village, une nouvelle rencontre technique a eu lieu, le 23 février, avec des représentants de la société Valres Fund Management SA ainsi qu'avec la Codha, future bénéficiaire d'un droit de superficie sur les parcelles propriétés des frères Favrat.

La société Valres souhaitant demeurer propriétaire des parcelles qu'elle a acquises, les espaces intérieurs de l'îlot ne pourront être achetés par la commune, laquelle pourrait toutefois les aménager en qualité de maître de l'ouvrage et selon une clé de répartition des coûts encore à déterminer entre l'ensemble des propriétaires privés concernés.



Ces espaces intérieurs correspondraient au demeurant à l'assiette d'une future servitude de passage public.

Mandat a par ailleurs été confié au bureau d'architecture NuvolaB, afin de participer aux divers ateliers consacrés à l'aménagement de ces espaces intérieurs, ainsi qu'au chiffrage du projet, pour qu'il soit garant de la qualité de ce dernier et donne en quelque sorte la « bénédiction florentine » sur ce qui sera réalisé.

Concernant le bâtiment sis au N° 2 du chemin De-La-Montagne, lequel est à ce jour inscrit dans le périmètre du futur « chantier C », un courrier a été envoyé le 2 courant à M. Olivier Baud, secrétaire général de la FOJ, suite à la résiliation du bail avec effet au 30 juin de l'année en cours, liant la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries à la Croix-Rouge genevoise. Dans ce courrier, le Conseil administratif répond à une lettre de la FOJ laquelle exprimait son intérêt ou sa candidature à être locataire de ces locaux, une fois que toutes les transformations auront été effectuées, donc au terme des travaux, avec une affectation similaire à celle de la Croix-Rouge. La réponse qui a été donnée à cette lettre consiste à dire qu'il est pris note de leur intérêt, qu'il y aura évidemment plusieurs projets à l'examen et qu'ils seront tenus au courant de l'évolution du dossier. Il leur a été également précisé qu'il était pris note du fait qu'ils ne sont pas intéressés à reprendre les surfaces en l'état.

La rue de Chêne-Bougeries devrait quant à elle connaître une profonde évolution au cours des prochains mois. En effet, des travaux d'une certaine importance devraient être entrepris sous l'égide de l'État. Ce dernier va rester propriétaire des surfaces de façade à façade de la rue de Chêne-Bougeries. Le canton avait laissé entendre qu'il pourrait envisager une cession de cette dernière à la commune. Une telle option n'est toutefois plus d'actualité, l'État partant du principe que lorsqu'une voie de tram se trouve sur une voirie cantonale, cette dernière reste cantonale puisque le réseau des trams appartient au canton. Nous envisageons, sous réserve de pouvoir réaliser les travaux de la rue de Chêne-Bougeries, une réfection complète de la rue, avec les canalisations, l'électricité, le gaz, l'eau, les rails de tram, la chaussée, la piste cyclable ainsi que les trottoirs, sur une période d'une douzaine de semaines, dont 6 à 8 semaines qui seront plus intenses, puisque les travaux pourront durer jusqu'à 13 heures par jour, et ceci pour autant que la procédure d'approbation des plans soit effectivement déposée par le canton, maître de l'ouvrage, d'ici la fin de ce mois. Il est donc prévu que ces travaux soient réalisés au mois de juillet 2017. La raison en est que la future gare CEVA des Eaux-Vives va se voir dotée d'une halte de tram qui remplacera l'arrêt TPG de « Roche ». La ligne 12 sera interrompue au moins pendant 4 semaines pour réaliser ce chantier. L'idée serait donc de synchroniser en quelque sorte les travaux qui nécessiteraient une intervention sur les rails du tram.

Concernant toujours les incidences du projet de rénovation/transformation du village, les TPG ont exprimé la volonté de réduire le nombre d'arrêts sur la ligne 12. Ils le font dans un but d'économie de temps et d'argent. Ils ont estimé qu'en supprimant 3 arrêts de tram sur la ligne 12, une cadence par heure, soit 1 million de francs par année pourraient être économisés. Les TPG sont donc à la recherche d'une augmentation de la vitesse commerciale et d'une réduction des coûts, sans parler d'une compression du nombre de passagers. Dans ce cadre, l'arrêt « Chêne-Bougeries » qui est l'arrêt le plus faiblement fréquenté de toute la ligne serait sacrifié au même titre que deux autres arrêts, l'arrêt « Terrassière » et un autre arrêt à Pont-d'Arve, le long de la rue de Carouge. Cette réduction du nombre d'arrêts entraînerait la fusion en quelque sorte des arrêts « Grange-Falquet » et « Chêne-Bougeries » qui pourraient à

terme, dans un autre projet, être ripés plus en direction de la mairie. C'est pour cela qu'au moment de la suppression de l'arrêt à la rue de Chêne-Bougeries ce dernier s'appellera déjà « Chêne-Bougeries – Mairie ».

Cela pose un autre problème, à savoir celui de l'interconnexion avec la ligne 34 puisqu'elle est actuellement très étroite. 2'300 personnes par jour montent et descendent du tram, alors que seules 230 personnes sont en interconnexion sur la ligne 34. Plusieurs scénarii sont à l'étude. La première solution consiste à maintenir le statu quo, la deuxième consisterait à faire circuler le bus N° 31 par la rue de Chêne-Bougeries, pour ce qui concerne la direction Ville de Genève-Moillesulaz, étant encore précisé que, dans le sens inverse, ce bus emprunterait un tracé passant par les chemins de la Fontaine et du Pont-de-Ville. Cette option n'a pas franchement emballé la commission.

Sachez encore concernant cette problématique des transports publics, qu'une rencontre aura lieu jeudi prochain, 17 courant entre ma collègue Mme Garcia Bedetti et M. Luc Barthassat, Conseiller d'État en charge du DETA, en lien avec la vitesse commerciale du tram 12.

Par ailleurs, un cheminement piétonnier alternatif empruntant le chemin du Villaret, pourrait être étudié en vue de désengorger le trottoir et les quais situés devant l'arrêt TPG « Grange-Falquet ».

Et enfin, pour conclure ce chapitre, je souhaiterais relever et déplorer que le Département ait consacré une exposition, sans véritablement y associer la commune au PLQ comprenant les parcelles dites « Grosjean » situées entre la rue J.-J Rigaud et le chemin De-La-Montagne, alors que ce dossier avait été traité avec le Département, il y a plus d'une année déjà, et sans même que la commune ne reçoive une version définitive dudit PLQ. Cette exposition a été rapidement organisé à l'entrée d'un bâtiment en présence d'architectes pendant deux heures un jour et une heure le lendemain. Quelques « flyer » ont été envoyés ici ou là. La commune en avait reçu un exemplaire par chance, alors qu'il s'agit là d'un dossier pour lequel la commune a beaucoup travaillé. C'est un peu déplorable d'avoir été informé de cette exposition par la bande. Sachez encore que ce PLQ sera à l'ordre du jour d'une future séance de la commission du Territoire et sachez aussi qu'il avait déjà été obtenu, lors de la précédente législature, que ce PLQ soit lié à la procédure de déclassement. Il s'agit de 268 logements, donc d'une opération assez compacte et très dense.

#### **4.1 Réaménagement des surfaces initialement dévolues au jardin d'enfants « Les Castagnettes » en rez-de-chaussée de deux immeubles en construction par la Codha dans le secteur Jean-Jacques Rigaud en une crèche d'une capacité d'accueil de 37 ou 38 places - vote du crédit d'investissement et financement (CHF 210'000.- TTC).**

Le président passe la parole à Mme Garcia Bedetti pour présenter le sujet.

Mme Garcia Bedetti explique que c'est in extremis que l'opportunité que cet espace dévolu initialement au jardin d'enfants devienne une crèche est apparue. Chacun aura pu entendre ce soir un habitant se plaindre dans un courrier que la commune n'ait pas de places de crèches en suffisance. Les listes d'attente sont chaque jour plus longues, les gens ont vraiment besoin de pouvoir confier leurs enfants à une entité qui les prenne en charge du matin au soir. Mme Garcia Bedetti invite les membres du Conseil à accepter ce crédit en ayant avant tout à

l'esprit les besoins des communiens. À noter que la commission Petite enfance et Jeunesse a préavisé favorablement ce crédit, ceci à l'unanimité.

Le président passe la parole à M. le Maire.

M. Locher rappelle que lors de sa séance du 6 mars 2014, le Conseil municipal a voté un crédit d'investissement d'un montant de CHF 3'4750'000.- dans le but d'acheter en PPE un espace pour la création d'un EVE qui devait être construit par la Codha. Aujourd'hui, le réaménagement de ces espaces représente un surcoût de construction de 6 %, soit : suppression et création de cloisons, suppression et création de portes, création de locaux sanitaires, modification et adaptation du mobilier fixe, traitement du sol et des fenêtres, adaptation du réseau CVSE et des équipements, adaptation des aménagements extérieurs. Tous ces travaux représentent un montant de CHF 60'000.-. Ils seront chapeautés par un architecte, un ingénieur sanitaire, un ingénieur électricien, un ingénieur chauffage et ventilation pour des honoraires estimés à CHF 112'500.-. Il a été également prévu une réserve de l'ordre de CHF 10'000.-. À cela s'ajoute la TVA, d'où le montant arrondi à CHF 210'000.-.

Le président passe la parole à M. Stroun, président de la commission Petite enfance et Jeunesse.

M. Stroun souligne, comme l'a dit Mme Garcia Bedetti, que dans sa séance du 3 février, la commission Petite Enfance et Jeunesse, à l'unanimité, avait recommandé au Conseil municipal d'adopter ce crédit d'investissement et de financement de CHF 210'000.- pour transformer en crèche les surfaces initialement prévues pour le jardin d'enfants à J.-J. Rigaud. En effet, c'est une discussion qui a déjà eu lieu l'année passée : la commission considère qu'il existe un manque important de places de crèches sur la commune et la lettre qui a été lue en début de séance le rappelle douloureusement. Par contre, le nombre de places en jardin d'enfants est probablement en rapport aux besoins exprimés par les communiens d'après les statistiques tenues par le Bureau de la Petite Enfance (BuPE). Tout en supportant cette décision, certains membres de la commission se sont néanmoins inquiétés de l'avenir de l'association des « Castagnettes » mais, comme il a été relevé dans la discussion, cette association est une association de droit privé qui n'est pas de la responsabilité directe de la commune.

Le président passe la parole à M. Ulmann, président de la commission des Bâtiments et Travaux.

M. Ulmann indique que la commission a préavisé ce crédit par 6 voix pour et 3 absentions. Elle a également discuté de l'intérêt que présentait la transformation d'un jardin d'enfants qui était probablement moins utile qu'une crèche, mais elle s'étonnait quand même de devoir prendre une décision relativement rapide sans avoir de détails précis au niveau des dépenses. M. le Maire vient de donner davantage d'informations en présentant le projet.

M. Locher signale qu'il a oublié de préciser qu'à sa connaissance, le SAJAJ n'a pas encore donné son feu vert concernant l'implantation définitive. Il existe divers croquis mais il n'y a pas encore de plan définitif de l'emplacement exact des cloisons qui doit correspondre à l'ensemble des normes. M. Locher a bien pris note des remarques de la commission des Bâtiments et Travaux, de ne pas avoir pu prendre connaissance d'un plan accompagné d'un descriptif complet des travaux au mètre près, mais il rappelle le délai référendaire qui court

avant de pouvoir engager ces derniers. Le temps passe raison pour laquelle il invite le Conseil à aller de l'avant avec ce projet

Le président passe la parole à M. Fassbind, président de la commission des Finances.

M. Fassbind explique qu'il est toujours délicat, pour la commission, d'intervenir dans le cadre d'un chantier en cours, mais il n'est pas possible de remettre tous les travaux en soumission, raison pour laquelle la commission a préavisé positivement ce projet par 4 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

### **Discussion**

M. Gross pense que le Conseil est unanime ce soir pour reconnaître le besoin urgent de places de crèches sur la commune. Le hasard a voulu que le communier dont la lettre a été lue en début de séance ne fait qu'appuyer ce constat. Le groupe des Verts est entièrement acquis à la cause des places de crèches sur la commune, mais il y a eu un précédent en commission des Finances concernant la communication de l'estimatif des travaux après que ces derniers aient commencé, en l'occurrence pour la piscine du Belvédère. La commission avait néanmoins donné son accord. Dans le cas de figure du crédit soumis ce jour, ce qui dérange est le fait que le montant de CHF 210'000.- ne va pas simplement servir à déplacer des cloisons, mais avant tout que pratiquement les deux tiers dudit montant, (CHF 112'500.-) vont être consacrés à des frais d'honoraires pour les électriciens, les architectes, les ingénieurs sanitaires, etc. Le groupe des Verts estime que la commission a le droit d'obtenir des précisions sur ces montants indépendamment de l'urgence des travaux. Ses membres ne sont donc pas unanimes à soutenir le projet.

M. Fassbind profite de la remarque de M. Gross pour faire part de son expérience de maître d'ouvrage dans le cadre de modifications qui interviennent dans un chantier en cours. C'est toujours assez délicat. Il y a deux points de vue, d'un côté, on reprend un certain nombre d'éléments dans des soumissions, par exemple le coût d'une cloison, mais de l'autre, pour des choses nouvelles, l'entrepreneur a le loisir de proposer des prix peut-être un peu supérieurs, n'ayant pas toutes les données en sa possession. M. Fassbind estime pour sa part qu'une plus-value de 6 % pour un changement total d'affectation, tenant compte des normes précises dans l'usage de ces locaux, lui semble assez raisonnable. En fait, on connaîtra le coût sur présentation des factures. Les honoraires d'architectes et d'ingénieurs sont certes importants, mais on peut aussi espérer que les factures détailleront les heures de travail effectives.

Mme Nicolas trouve aussi qu'en commission des Finances, on doit savoir ce que recouvre le montant du crédit demandé. Elle remercie M. Locher de ses explications.

M. Favarger est aussi convaincu de la nécessité de créer des places de crèches, mais il lui paraît un peu dommage que lors de demandes de crédit dont l'urgence n'était somme toute pas avérée, relativement peu de détails ont été transmis. Il espère aussi que l'enveloppe financière a été calculée largement et qu'au final cela ne va pas coûter aussi cher.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

RÉAMÉNAGEMENT DES SURFACES INITIALEMENT DÉVOLUES AU JARDIN  
D'ENFANTS « LES CASTAGNETTES » EN REZ-DE-CHAUSSÉE DE DEUX  
IMMEUBLES EN CONSTRUCTION PAR LA CODHA DANS LE SECTEUR JEAN-  
JACQUES RIGAUD EN UNE CRÈCHE D'UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL DE 37 OU 38  
PLACES - VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT  
(CHF 210'000.- TTC)

Vu les articles 30, lettres e) et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Petite enfance et Jeunesse lors de sa séance du 3 février 2016,

vu le préavis favorable émis par 6 voix pour et 3 abstentions par la commission des Bâtiments et Travaux lors de sa séance du 8 février 2016,

vu le préavis favorable par 4 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions par la commission des Finances lors de sa séance du 9 février 2016,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

**DÉCIDE**

par **18 voix pour et 3 abstentions**,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 210'000.- TTC pour couvrir les travaux de réaménagement des surfaces initialement dévolues au jardin d'enfants « Les Castagnettes » en rez-de-chaussée de deux immeubles en construction par la Codha dans le secteur Jean-Jacques Rigaud en une crèche d'une capacité d'accueil de 37 ou 38 places ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 210'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 54.02.331 « Amortissement ordinaire du patrimoine administratif » de 2017 à 2026.

**4.2 Projet de réaménagement paysager du « quadrilatère » de la mairie et de valorisation des divers bâtiments administratifs qui y sont implantés - vote du crédit d'étude et financement (CHF 70'000.- TTC).**

Le président passe la parole à M. le Maire pour présenter le sujet.

M. Locher rappelle que lors de la séance du Conseil municipal du 18 juin dernier, dans le cadre de son programme de législation, il avait fait part de son intention d'un assainissement complet et d'une réaffectation des locaux du « pigeonier » ainsi que d'un réaménagement des surfaces et affectations autour des bâtiments dévolus au service des Parcs et Promenades, avec une réflexion sur l'opportunité du maintien de la déchetterie verte. C'est la raison d'une

demande de crédit d'étude en vue de pouvoir, d'une part dresser les plans des bâtiments concernés, et notamment les volumes, et, d'autre part, d'avoir des plans exacts des surfaces extérieures dans le but de les valoriser à l'attention du public. Au vu de la surface considérée et du nombre de bâtiments. Le crédit d'étude sollicité paraît raisonnable.

Le président passe la parole à M. Ulmann, président de la commission des Bâtiments et Travaux.

M. Ulmann annonce que la commission a préavisé favorablement le crédit par 4 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions. Au préalable, elle a eu une présentation par un architecte et un paysagiste sur ce qu'ils entendaient réaliser comme travail.

Le président passe la parole à M. Fassbind, président de la commission des Finances.

M. Fassbind indique qu'en date du 9 février, la commission a préavisé favorablement le crédit d'étude, ceci par 5 voix pour et 3 voix contre.

### **Discussion**

M. Bauduccio indique que le groupe des Verts s'est penché sur ce point en caucus et il a estimé que ce crédit n'était pas prioritaire au vu des investissements qui attendent la commune cette année. Il n'y a donc pas de raison de le voter.

M. Favarger informe que son groupe a été étonné que cet objet n'ait pas été discuté en commission Biodiversité, ceci d'autant plus que son nom complet est « ... et des espaces publics ». Il s'abstiendra pour sa part au moment du vote car cela dénote un fonctionnement dans la répartition entre les différentes commissions qu'il déplore.

M. Ulmann rappelle qu'il s'agit de l'aménagement d'un bâtiment. Lors de la prise de fonction du nouveau Conseil administratif, avec définition des compétences de chacun, il avait retenu que cela faisait partie du dicastère de M. Locher.

Selon M. Favarger, la question est aussi de savoir quelle est la marge de manœuvre du Conseil municipal en ce qui concerne la désignation des différentes commissions. Or, il s'agit bien d'une prérogative du Conseil municipal. M. Favarger estime que cela touche le fonctionnement général de la commune, problème déjà appréhendé lors de la mise sur pied de la commission Sociale. Il a l'impression que la minorité que son groupe représente est de plus en plus réduite à sa plus simple expression et qu'un minimum d'objets vont lui être proposés. De manière générale, M. Favarger observe un certain non-respect des minorités qui est pourtant une condition sine qua non d'un fonctionnement démocratique correct. Beaucoup de personnes sont donc inquiètes de ce développement.

M. Ulmann lit le message qu'il a envoyé à Mme Wyss lui rappelant la répartition des dicastères, le territoire communal en lien avec le plan directeur communal 2030, le grand projet Chêne-Bourg / Chêne-Bougeries, l'implantation du village de Chêne-Bougeries, etc., dicastère de M. Karr, alors que le dicastère des Bâtiments et Travaux comprend les bâtiments communaux, leur entretien, leur rénovation, leur mise en conformité aux normes énergétiques en vigueur ; il comprend également les travaux de génie civil, l'entretien et la réfection des ouvrages routiers et des espaces publics ainsi que des réseaux souterrains en application du PGEE et la création de collecteurs.

M. Fassbind observe que l'objet précédent a passé dans trois commissions parce qu'il touchait très clairement trois volets d'un chantier. Dans le cas présent, on parle d'un crédit d'étude qui permettra de faire un recensement de l'existant et ensuite, de présenter un projet qui repassera devant les commissions et le Conseil municipal quand il s'agira réellement de construire. À ce moment-là, il sera toujours possible de redéfinir la commission dans laquelle l'objet va être traité. À ce stade, étant donné qu'il s'agit d'un crédit d'étude, le passage dans deux commissions est assez logique.

Mme Heiniger pense que tous ces problèmes de répartition au sein des commissions sont dus principalement au fait qu'elle a été décidée à l'arrière d'un bus pendant le voyage du Conseil municipal. Ce n'est pas très sérieux. Des conseillers municipaux nouvellement élus, dont elle fait partie, n'étaient pas présents à cette discussion. Or, contrairement au Conseil administratif, il n'y a pas de réel document sur lequel on puisse s'appuyer et qui définisse les compétences de chacune des commissions. Il faudrait alors se réunir et avoir un débat de fond afin d'éviter que chacun interprète un libellé de commission, comme il l'entend. Il apparaît important à Mme Heiniger d'essayer d'avoir une vision de l'environnement global de travail des commissions dans cette commune et de rouvrir le débat ailleurs qu'à l'arrière d'un bus pendant un voyage informel.

M. Favarger a quand même sursauté quand M. Ulmann a lu le descriptif de ce que regroupe le dicastère des bâtiments puisqu'il y a une rubrique dans les bâtiments qui s'appelle « espaces publics ». Or, les espaces publics, c'est bien le deuxième titre de la commission Biodiversité.

Pour revenir sur la composition des commissions, M. Borda d'Água fait remarquer que l'on se situe à un tournant dans cette législature. Sans critiquer les prédécesseurs qui étaient réunis autour de cette table, pendant de nombreuses années, les commissions étaient simplement constituées en accord avec les dicastères de chacun des conseillers administratifs. À l'heure actuelle, la donne a changé, la ville approche des 11'000 habitants et on travaille de manière différente. La question des commissions s'est posée, non seulement à l'arrière d'un bus mais aussi au sein du bureau du Conseil municipal. Il est apparu que le fonctionnement des commissions était plus difficile à calquer sur les dicastères. Par contre, la LAC et le règlement du Conseil municipal sont clairs sur les prérogatives des commissions et leur composition. Sans refaire la discussion sur la répartition des commissions, il faut aussi avoir à l'esprit que leurs présidents, indépendamment des dicastères du Conseil administratif, doivent travailler en harmonie les uns avec les autres. Si l'un d'eux s'aperçoit qu'un objet qui le concerne est à l'ordre du jour dans une autre commission, il peut attirer l'attention. En effet, le règlement permet de se faire remplacer et de donner un avis dans une autre commission que celle qui est attribuée à l'un ou l'autre commissaire. Ce n'est donc pas le moment de refaire le débat sur l'attribution des commissions.

M. Messerli observe que cette discussion revenant régulièrement, il y a quand même un problème lié à la définition des commissions. M. Borda d'Água a fait référence au passé et surtout à un fonctionnement moins lourd que le traitement d'un sujet dans plusieurs commissions, à savoir que les commissions elles-mêmes se mettent ensemble à un moment donné. Cela facilite le travail et il se fait encore dans cette législature, très curieusement pour certaines commissions, mais moins pour d'autres. C'est peut-être là-dessus qu'il faut se poser des questions.

M. Ulmann prend note des remarques, mais comme cela a été dit, on parle ce jour d'un problème concret. Or, la discussion est partie sur la répartition des commissions, mais il y a

aussi une manière de travailler entre partis. Le groupe des Verts peut faire une proposition et ensuite il convient de voir si le travail peut être mené en commun. Ce serait un fonctionnement plus efficace et plus constructif.

Mme Heiniger est d'accord avec M. Ulmann. Il est vrai que la remarque de M. Favarger est une discussion en soi, mais vu l'ambiance de ce début de législature Mme Heiniger ne pense pas qu'on pourra y couper. M. Ulmann a aussi raison de vouloir travailler en bonne intelligence pour éviter les malentendus. Pour en revenir à l'objet en discussion, Mme Heiniger souhaiterait savoir s'il s'agit simplement de faire des relevés de bâtiments ou s'ils seront assortis d'une proposition d'aménagement incluse dans cette somme.

M. Locher répond qu'il y aura des propositions d'aménagement.

Mme Heiniger reconnaît que cet endroit est mal signalisé et qu'on ne peut pas savoir s'il est accessible aux communiens d'autant plus qu'à l'entrée, il y a un panneau d'interdiction de circuler.

M. Locher explique qu'actuellement, c'est un lieu de travail où circulent des tracteurs et divers autres engins, raison pour laquelle il est fermé au public. Cependant, il estime que le bâtiment est sous-utilisé même si, historiquement, il a été dévolu à un service en particulier. Il y aurait lieu de réfléchir à ouvrir les espaces pour qu'ils soient accessibles au public, mais la difficulté est liée au manque de plans pour le réaffecter tout en conservant de la place pour y travailler.

Mme Heiniger demande si les relevés seront réalisés à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.

M. Locher répond par l'affirmative. Il y aura, d'une part, un relevé paysager des extérieurs et, d'autre part, de l'intérieur des bâtiments.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT PAYSAGER DU « QUADRILATÈRE » DE LA  
MAIRIE ET DE VALORISATION DES DIVERS BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS QUI  
Y SONT IMPLANTÉS - VOTE DU CRÉDIT D'ÉTUDE ET FINANCEMENT  
(CHF 70'000.- TTC)

Vu les articles 30, lettres e) et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 4 voix pour et 3 abstentions par la commission des Bâtiments et Travaux lors de sa séance du 8 février 2016,

vu le préavis favorable par 5 voix pour et 3 voix contre par la commission des Finances lors de sa séance du 9 février 2016,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,



## DÉCIDE

par **15 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions,**

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 70'000.- TTC pour couvrir les frais d'étude relatifs au projet de réaménagement paysager du « quadrilatère » de la mairie et de valorisation des divers bâtiments administratifs qui y sont implantés ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'intégrer, en cas de réalisation de travaux de réaménagement paysager du « quadrilatère » de la mairie et de valorisation des divers bâtiments administratifs qui y sont implantés, les frais d'étude engagés au crédit d'investissement des travaux qui devra être ouvert par le Conseil municipal et amorti dans le même temps. En cas de non réalisation desdits travaux, le crédit d'étude sera amorti en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique 33.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

### 5. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.

M. Borda d'Água informe qu'il a été saisi, en tant que président de l'association 3 Chêne Culture ainsi que M. Philippe Noël, président des Éditions Chênoise, d'une demande de fusion de la part des trois Conseillers administratifs délégués à la Culture. Une rencontre a eu lieu avec les deux présidents et M. Jean-Luc Boesinger, ancien président des Éditions Chênoises pour travailler sur ce projet de rapprochement des deux associations. M. Borda d'Água tient à signaler que l'ambiance de travail est bonne.

Mme Heiniger donne lecture du compte-rendu de Mme Wyss, présidente de la commission Biodiversité et Espaces publics, excusée ce jour :

*Lors de notre dernière séance qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> mars 2016, juste après la soirée citoyenne, nous avons reçu le directeur du projet CEVA, M. Da Trindade ainsi que le chef du projet secteur 6 et 7, M Duclos. Ce dernier nous a présenté la dernière version de la Voie verte que le Conseiller administratif, M. Karr, a découvert avec surprise avec nous. Les changements se situent essentiellement au niveau d'une plus large rampe végétale favorisant une meilleure protection de la petite faune, ce qui permute les tracés de la mobilité douce. La fin des travaux d'aménagement est prévue pour fin 2017.*

*Il nous a été également présenté le type d'aménagement au niveau du mobilier, bancs, éclairages, fontaines, etc. ainsi que le coût pour Chêne-Bougeries qui se monte à la somme de CHF 1'075'000 environ, somme supérieure à celle qui avait été annoncée précédemment. Cette présentation était détaillée mais incomplète puisqu'il manquait les coûts pour les SIG. La commission n'a pas pu dès lors donner de préavis.*

*La deuxième partie de notre commission s'est déroulée en dehors de la présence du Conseiller administratif M. Karr et de M. Casoni. Elle avait comme objectif de discuter entre conseillers municipaux sur un problème récurrent ces derniers temps : certains sujets qui*

*devraient être traités au sein de notre commission ne le sont pas car ils « dépendent » du dicastère d'un autre conseiller administratif, en l'occurrence celui de M. le Maire. Ils sont alors seulement présentés dans les commissions dont il est chargé. Or, il vaut la peine de le rappeler, distinctement et clairement : **les commissions dépendent du Conseil municipal et ne sont pas obligatoirement en rapport avec les dicastères.** Une fois de plus, la mésentente qui siège au sein du Conseil administratif de Chêne-Bougeries a des répercussions sur le travail du Conseil municipal, ce qui ne devrait pas être.*

*Les membres de la commission constatent qu'en dépouillant le dicastère de M. Karr, les Conseillers administratifs ont de ce fait également dépouillé notre commission de certaines thématiques. En examinant les sites des 45 communes de notre canton, on peut constater qu'en tout cas 38 communes possèdent une commission « environnement » et c'est réjouissant. Alors, de lire dans un procès-verbal, celui de la commission des Finances du 9 février 2016, que notre maire évoque la possibilité de maintenir ou non la commission Biodiversité et Espaces publics est tout à fait choquant. Cela dénote une confusion des pouvoirs. La décision d'établir si une commission a lieu d'être ou pas est une prérogative seulement du Conseil municipal et de son bureau et en aucun cas celle du Conseil administratif. Les membres de la commission se sont exprimés en toute franchise là-dessus et ils déplorent cette situation, car ils ont envie de travailler en toute bonne foi dans l'intérêt de nos communiens.*

*Quelques tentatives de solutions ont été esquissées :*

- *Les conseillers administratifs viennent à deux dans la commission Biodiversité et Espaces publics, ensemble ou l'un après l'autre ;*
- *Les présidents des deux commissions se rencontrent avant l'envoi des ordres du jour des séances afin de se répartir les sujets ;*
- *Les deux commissions se réunissent parfois.*

*Vu l'heure tardive, la discussion s'est arrêtée là mais elle devra se poursuivre.*

**M. Stroun** donne lecture de son rapport :

*La commission Petite enfance et Jeunesse, depuis la fin de l'année passée, s'est penchée sur le système de gestion de la crèche et bientôt des crèches de la commune. Pour ce faire et considérant qu'aucun des membres de la commission n'était vraiment expert en la matière, même si certains bénéficient d'une certaine expérience dans le domaine, nous avons décidé d'étudier les différents systèmes qui existent dans le canton. Pour cela nous avons constitué des groupes interpartis de travail, nous avons pris contact avec la FIPEG de la commune de Carouge dont les crèches sont gérées par des fondations et associations, avec la commune de Vernier qui a municipalisé ses associations, et avec celles de Collonge-Bellerive et de Meinier qui ont délégué la gestion à un tiers externe.*

*Notre objectif était double, d'une part de mieux connaître et d'analyser les forces et faiblesses de chaque système, et de fournir au Conseil administratif une synthèse de cette analyse qui puisse être pour lui une aide à la décision à court terme et à moyen terme. Deuxièmement, de faire évidemment une recommandation à court terme pour la gestion de la crèche du « Nouveau Prieuré », à moyen et long terme pour la gestion de l'ensemble des crèches que nous espérons avoir dans notre ville.*

*Dans notre séance du 3 février, nous avons validé le tableau de synthèse présentant les forces et faiblesses des différents systèmes que vous pouvez trouver annexé au procès-verbal de cette séance. A noter que les différents entretiens que nous avons eus dans les communes nous ont convaincus qu'il n'y a pas de système parfait. Les décisions qui ont été prises par les communes que nous avons visitées dépendent des situations spécifiques de chaque commune et des ambitions du Conseil administratif dans le domaine de la Petite enfance. Par exemple, Vernier qui a une forte population émigrée a de façon évidente des enjeux d'intégration des enfants que n'ont pas Collonge-Bellerive ou Coligny. D'autre part, nous avons constaté dans toutes les communes que l'implication de la commune dans la gestion des établissements de la Petite enfance est de plus en plus importante, quel que soit le système choisi.*

*Ensuite, à l'unanimité la commission a fait les recommandations suivantes :*

- 1) Prenant en compte le fait que la commune envisage à moyen terme de construire plusieurs crèches, la commission recommande au Conseil administratif d'élaborer un plan directeur pour la Petite enfance qui définisse les objectifs généraux, pose un cadre général pour le projet pédagogique ; d'assurer une cohérence entre les différents établissements sans pour autant se priver totalement de la liberté d'initiative de chaque direction.*
- 2) De garantir une gestion professionnelle et optimale des établissements de la Petite enfance à tous les niveaux et d'assurer une utilisation optimale de l'argent public dévolu à la Petite enfance*
- 3) D'étudier plus en profondeur l'option de la municipalisation et à moyen terme d'en calculer la part financière partant du constat que les communes sont de plus en plus engagées.*

*Dans l'immédiat et pour le « Nouveau Prieuré », puisqu'il y avait une décision à prendre, et en attendant qu'il y ait une analyse plus approfondie sur le moyen terme qui puisse être faite, la Commission a recommandé par 5 voix de déléguer la gestion administrative à un prestataire externe en veillant à ce que le contrat qui sera passé avec ce prestataire soit résiliable et en maintenant l'implication de la commune dans la définition des projets pédagogiques et l'attribution des places, par 4 voix de mettre en place une fondation de droit privé, tel que prévu précédemment.*

## **6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.**

Le président propose de commencer par les deux motions qui ont été déposées :

### **1) Motion du groupe PLR. Les Libéraux Radicaux « Pour la mise en valeur des déchets organiques »**

Le président en donne lecture :

Considérant :

- que la politique du Conseil administratif est axée notamment sur une mise en valeur de la gestion globale des déchets ;
- que les habitant-e-s bénéficient d'une levée hebdomadaire de déchets de cuisine ;

- qu'un certain nombre d'immeubles et d'habitant-e-s de la commune ne recyclent pas les déchets biodégradables et/ou PET, soit par l'absence d'équipement adéquat, soit parce que cette activité citoyenne est difficilement opérable ou qu'elle n'est pas perçue comme utile ;
- qu'une taxe poubelle cantonale risque bien à terme d'entrer en vigueur.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- étudier la mise en place de poubelles « vertes » chez les habitant-e-s, en incitant les régies et propriétaires d'immeubles ou de villas, à s'équiper de matériel adéquat ;
- informer et sensibiliser les propriétaires d'immeubles sur l'installation de poubelles PET et « vertes » dans les communs, de même que les propriétaires de villas sur l'avantage des levées hebdomadaires de déchets de cuisine ;
- faire en sorte que le pourcentage de déchets recyclés dépasse la moyenne d'autres communes de notre canton.

Le président donne la parole à M. Hatt-Arnold, l'un des motionnaires.

M. Hatt-Arnold explique que la motion répond à la volonté affichée du Conseil administratif dans ses prérogatives exprimées au début de la législature en matière de voirie. Elle est née d'une discussion avec le responsable de la voirie, et notamment des déchets, de la ville de Vernier qui est d'ailleurs citée en exemple à plusieurs reprises, et de l'expérience de certains habitants qui habitent cette commune. La ville de Genève a également mis en place une politique particulière. À Chêne-Bougeries, certains habitants d'immeubles disent, soit qu'ils ne sont guère encouragés à trier, soit qu'il n'y a pas de poubelles vertes dans les caves. L'idée est donc de proposer cette motion au Conseil municipal que M. Hatt-Arnold invite à soutenir ; elle peut très bien être renvoyée dans une commission ou directement au Conseil administratif.

M. Bauduccio aimerait quand même rappeler qu'il existe un règlement des déchets dans la commune qui, à son article 16, fixe une obligation pour les propriétaires de mettre à disposition de leurs locataires ou d'avoir eux-mêmes une poubelle verte. Tout un chacun, s'il constate un manquement, pourrait attirer l'attention du service de la Police municipale. S'agissant du PET, M. Bauduccio rappelle qu'il faudrait prévoir une levée des déchets pour les poubelles PET sachant qu'il existe quand même 8 déchetteries sur la commune. Enfin, au lieu d'ajouter dans le calendrier des levées une incitation à recycler, il faudrait déjà, à son sens, appliquer le règlement.

Mme Heiniger félicite les auteurs de cette motion, même si cela ne change pas grand-chose, sinon pour le PET. C'est très bien de faire en sorte d'augmenter le pourcentage des déchets recyclés mais elle demande s'il n'y aurait pas lieu de changer la deuxième invite « Informer et sensibiliser les propriétaires d'immeubles », puisque M. Bauduccio vient de rappeler que c'est une obligation. Elle suggère de dire qu'il faut faire en sorte que les propriétaires d'immeubles se conforment à la réglementation.

M. Hatt-Arnold n'est pas opposé à ce que les invites soient modifiées dès lors que cette proposition recueille un consensus.

M. Favarger adhère aussi à cette motion. Il donne l'exemple d'une commune assez semblable à Chêne-Bougeries, à 7 km du centre de la ville, qui a mis en place un système de récupération supplémentaire, soit les différents plastiques qui ne sont pas du PET. On peut certes rapporter les bouteilles de lait là où on les achète, sinon les mener dans les déchetteries publiques, mais il n'y a pas de récupération sauf au chemin De-La-Montagne. Cet aspect mérite réflexion.

Mme Garcia Bedetti aimerait rebondir sur la remarque de M. Bauduccio. C'est vrai que le règlement existe, mais elle se demande si on peut obliger les propriétaires d'avoir des poubelles vertes, voire de leur envoyer la Police.

M. Karr répond qu'effectivement le règlement est en force. La commune a la possibilité, en vertu de l'article 48 de la LAC, d'adopter des règlements là où le Conseil municipal ne les a pas pris. En l'occurrence, le Conseil municipal, qui a voté ce règlement, peut appliquer la voie légale. Ce règlement est d'autant plus en force qu'il est en surplus de la loi cantonale sur la gestion des déchets qui, elle, précise que les propriétaires privés doivent avoir dans leurs immeubles un emplacement pour les déchets compostables, un emplacement pour les déchets ménagers, un emplacement pour le papier, le PET etc. Au niveau communal, il n'y a donc pas de problème, il faut appliquer le règlement et ensuite sanctionner.

Mme Armand, habitante depuis 24 ans du chemin De-La-Montagne, peut témoigner qu'il n'y a jamais eu de récupération du PET ou de papier dans ces immeubles. Il y a eu pendant une courte période une récupération des déchets verts au bout de la rue mais elle n'a pas tenu longtemps car tout était mélangé. Cela a été abandonné, car à l'époque, cela coûtait trop cher de faire une tournée de déchets qui n'étaient pas triés correctement. Actuellement, les relations de la commune avec Swisslife étant ce qu'elles sont, Mme Armand ne voit pas comment on pourrait les contraindre à agir.

Mme Sommer se montre aussi agacée de voir que les gens qui ne se comportent pas de manière civilisée dans les déchetteries ne sont pas amendés. Elle a le souvenir d'avoir examiné une jurisprudence, il y a une quinzaine d'années, concernant des amendes que la ville avait infligées à des personnes qui se garaient dans des endroits non autorisés. Comme la ville ne se basait que sur son règlement pour amender et que cette faculté ne figurait pas dans une loi cantonale, la ville avait été déboutée. Les choses ne sont donc pas aussi claires mais à titre personnel, Mme Sommer aimerait que l'on puisse amender les contrevenants.

M. Hatt-Arnold entend Mme Armand dire qu'il y a effectivement des manques dans certains immeubles. Il n'a pas envie de mettre des amendes mais de faire une communication encourageant les gens à recycler, dans le cadre des prérogatives que M. le Maire avaient annoncées en début de législature. Il trouve cette méthode plus appropriée.

Mme Lambert donne lecture de l'art. 12 de la loi sur la gestion des déchets (LGD) :

### **Art. 12 Collecte, transport et élimination**

<sup>1</sup> La collecte, le transport et l'élimination des déchets ménagers sont organisés et assurés par les communes, sans taxes pour les ménages. Demeurent réservées les prestations particulières des communes.

<sup>2</sup> Les communes définissent l'infrastructure de collecte et fixent la fréquence des levées en fonction des besoins.

<sup>3</sup> Les communes organisent également des collectes sélectives des autres déchets ménagers

valorisables ou nuisibles pour l'environnement, selon les besoins et aux emplacements appropriés, et veillent à leur élimination.

<sup>4</sup> Les communes peuvent édicter des règlements particuliers.

La question des amendes reste donc ouverte.

M. Gross constate une unanimité autour de la table sur cette thématique qui n'est plus seulement verte. Il aurait une proposition d'amendement à formuler concernant la dernière invite faite au Conseil administratif, soit : De faire en sorte que le pourcentage de déchets recyclés dépasse la moyenne cantonale (en non pas qu'elle dépasse la moyenne d'autre communes).

Mme Armand estime que pour encourager les gens à trier il faut aussi veiller à ce que les levées dans les déchetteries publiques soient suffisantes. Elle cite le cas de celle du chemin De-La-Montagne qui déborde constamment de PET, bouteilles de lait, etc. Elle en a pris d'ailleurs des photos.

Le président rappelle les amendements :

- *rappeler l'obligation aux propriétaires d'immeubles d'appliquer le règlement municipal sur l'installation de poubelles PET et « vertes » dans les communs, de même qu'aux propriétaires de villas sur l'avantage des levées hebdomadaires de déchets de cuisine ;*
- *faire en sorte que le pourcentage de déchets recyclés dépasse la moyenne cantonale.*
- Les deux amendements sont adoptés par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

Le président passe au vote de la motion.

- La motion est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

**2) Motion du 10 mars 2016 de Mme Florence Lambert et de M. Flavio Borda d'Agua, au nom du groupe PLR. Les Libéraux-Radicaux de Chêne-Bougeries : « Pour l'attribution d'espaces communautaires et culturels dans le village de Chêne-Bougeries »**

Le président donne lecture de la motion :

Considérant :

- Le grand projet Chêne-Bourg – Chêne Bougeries et les secteurs prioritaires sur le territoire communal ;
- Les divers plans localisés de quartier (PLQ) en voie de réalisation ainsi que la densification progressive de la zone villas ;
- L'afflux de population qui devrait en résulter ;

- La nécessité pour la commune de disposer d'espaces communautaires et culturels (autre que du logement) pour répondre aux nouveaux besoins de sa population et des associations locales ;
- Les aménagements dans les bâtiments du village actuellement à l'étude ;
- Les démarches en cours avec les autorités administratives cantonales, notamment le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE).

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- réserver et identifier, dès maintenant, une partie des espaces intérieurs à aménager dans le village, pour des espaces communautaires et culturels ;
- engager dès à présent les démarches nécessaires avec les autorités cantonales, y compris le DALE, en lien notamment avec les articles 2 al. 2 et 8 al. 4 LDTR pour sauvegarder les droits de la commune et lui permettre à terme de disposer de ces espaces communautaires et culturels ;
- rendre compte au Conseil municipal du résultat de ces démarches.

Le président passe la parole à M. Borda d'Água.

M. Borda d'Água entend aller au cœur du sujet et à l'origine de cette motion. Il l'avait en tête depuis plusieurs exercices budgétaires face à une réalité dans l'octroi de subventions culturelles en particulier, à savoir qu'une grande partie des subventions qui étaient octroyées à des associations locales ou intercommunales étaient notamment destinées à payer des loyers. Ensuite, au regard du village qui est au cœur de la ville de Chêne-Bougeries et qui est déjà à proximité de ces associations qui œuvrent sur la commune, il a semblé important au groupe PLR de pouvoir rationaliser ces subventions par l'octroi de la mise à disposition de locaux au sein de bâtiments communaux. À titre d'exemple, l'école de musique de l'Accademia d'Archi loue les locaux de la nouvelle paroisse de Chêne-Bougeries et une grande partie de la subvention versée par la commune est destinée à payer le loyer alors que la reconnaissance en tant qu'école de musique par le Département de l'instruction publique oblige la commune de Chêne-Bougeries, au même titre que le conservatoire populaire, à avoir des locaux mis à disposition gracieusement. Ce point avait été également soulevé en fin de législature précédente, notamment lors des assises musicales qui s'étaient tenues le 30 avril 2015. Dans cette optique, la motion qui est présentée aujourd'hui doit permettre d'identifier des locaux au sein du village pour pouvoir y transférer ces associations, ce qui permettrait, non seulement de réduire les subventions octroyées dans le seul but de payer des loyers, mais également d'offrir aux communiens des espaces dans lesquels ils pourraient se rencontrer, notamment aux jeunes, quand les écoles de musique n'ont pas leurs cours ou tout simplement aux aînés. Ils pourraient se rencontrer au centre de la commune, proche des transports en commun, et surtout à proximité de la salle communale, lieu de manifestations, comme celle qui est prévue le 5 avril prochain avec le concert de printemps.

M. Borda d'Água termine cet historique de la motion qui est venue d'une réelle identification des besoins en sa qualité de président de la commission Culture, depuis cinq ans maintenant. Il a pu voir les subventions augmenter, notamment en raison de cet aspect de location de locaux. Par exemple, pour 3 Chêne Culture, au lieu de louer des locaux à la commune de

Thônex, pourquoi ne pas se réunir au village. Il faudra donc un travail de fond, une fois la motion acceptée par l'entier de ce Conseil.

Mme Lambert poursuit en précisant qu'il ne s'agit pas d'un projet de dernière minute. Elle a déjà eu cette envie lors de la présentation qui avait été faite à la population par les architectes de ce qui pouvait être fait dans ce cadre ; que la population puisse vraiment profiter de ces espaces. On a pu lire que dans son flyer de campagne, le parti écologiste a souhaité voir le village devenir un lieu vivant un peu comme à Carouge où se trouve un centre musical qu'elle connaît bien d'ailleurs, un espace qui mélange habitations et lieux offerts au public, avec une partie arborisée et végétale très réussie.

Mme Lambert souligne ensuite que cette motion correspond aussi aux engagements de campagne que le groupe PLR a pris en faveur d'actions concrètes au profit des habitants de la commune :

- La rénovation du village est un objectif prioritaire. Il n'est pas dans la volonté du PLR de retarder les échéances alors que cette rénovation est attendue depuis des décennies par les habitantes et habitants de Chêne-Bougeries. Mme Lambert pense que les membres du groupe PLR sont tous conscients des besoins de logements supplémentaires pour la population, notamment pour les nouvelles générations. Du reste, les électeurs du canton se sont exprimés démocratiquement à ce sujet. Les divers plans localisés de quartier (PLQ) qui sont en voie de réalisation sur la commune visent également à atteindre cet objectif.
- Au niveau communal, il s'agit par conséquent de tenir compte de l'évolution démographique résultant de la densification voulue par le canton et des nouveaux besoins qui en résultent en espaces publics comme l'a expliqué son co-motionnaire. Le canton a des attentes à cet égard lesquelles devront se transcrire dans le plan directeur communal que Chêne-Bougeries doit lui soumettre. Chacun n'est pas sans savoir que le plan directeur communal de 2009 que l'on trouve sur le site de la commune n'a pas été validé par les autorités du canton. Mme Lambert en profite incidemment pour signaler que le site de la commune peut induire le lecteur non averti en erreur lui laissant croire que ce plan est finalisé.
- La présente motion concerne des espaces communautaires et culturels. Il apparaît que le village a une localisation centrale, idéale pour de tels espaces et que la proximité avec les transports publics, mais aussi des restaurants dont celui justement du village, peut-être aussi un cinéma, sont des atouts supplémentaires. Il apparaît aussi qu'au moins un bâtiment du village ne serait pas soumis à la LDTR et que pour une autre partie, à définir, d'autres affectations que le logement pourraient être agréées par le DALE, le cas échéant, sous condition. Mme Lambert renvoie notamment aux deux dispositions légales citées dans la motion. Il s'agit aussi d'étudier ce qui peut être fait dans les espaces commerciaux.

Le président ouvre la discussion.

M. Favarger rappelant que l'homme descend du singe, regrette un peu de ne pas pouvoir y remonter pour pouvoir applaudir, non pas des deux mains mais des quatre mains à cette motion qui est en fait une excellente idée. Il a juste une petite crainte : si le PLR fait comme



cela le travail de son groupe, que demandera-t-il comme retour d'ascenseur ? Faudra-t-il qu'il dépose un jour une motion sur la défense du grand capital ?

M. Bauduccio trouve aussi que c'est une jolie motion qui appelle cependant de sa part deux remarques. En premier lieu, la commune possède des locaux sous-utilisés, par exemple deux salles et un carnotzet sous la salle communale qui sont rarement employés et qui pourraient peut-être servir à des associations subventionnées. Deuxièmement, M. Bauduccio rappelle qu'au cours de la précédente législature, les volumes de l'ancienne paroisse où se trouve un magnifique théâtre avaient été examinés et qui pourraient aussi servir d'espaces communautaires plus appropriés qu'au bout du village.

M. Borda d'Água tient à préciser que ce n'est pas le bout du village qui est concerné par la motion, mais l'entier du village. Si le Conseil administratif a identifié le no 2 du chemin De-La-Montagne comme le lieu idéal pour y implanter ces associations et les espaces communautaires, c'est très bien. Il reste à définir dans ce périmètre quels seraient les lieux adéquats pour cette motion.

M. Gross remarque, comme pour la précédente motion, qu'il est dommage de se limiter à un si petit périmètre sur la commune. Connaissant la liste de toutes les associations culturelles subventionnées, il serait d'avis, plutôt que de parler d'espaces communautaires dans le seul village de Chêne-Bougeries, d'étendre cette motion aux périmètres des PLQ actuels et futurs. Par exemple, il sera bientôt question de l'aménagement de la Paumière où là aussi, il y aura besoin d'une affectation de locaux communaux. Il serait plus sage de voir plus grand, mais néanmoins M. Gross soutiendra cette motion avec pour réserve que le village est exigu et qu'il ne sera pas possible de mettre des centaines de m<sup>2</sup> à disposition dans deux petites arcades.

Mme Heiniger rebondit et demande si les auteurs de la motion ont pensé aux arcades qu'on ne peut pas transformer en logement. Probablement qu'elles pourront être redistribuées aux associations. En outre, si un bâtiment est identifié comme n'étant pas soumis à la LDTR, étant donné les contraintes de base qui sont incompressibles, est-ce vraiment une bonne idée d'ajouter une autre contrainte sachant que cela ne va pas de soi que tout soit réalisable. Comme le disait M. Gross, il faut penser à d'autres PLQ à l'avenir.

M. Fassbind est d'accord sur le fait qu'il y a un manque de volumes à long terme pour des usages communs dans la commune. Il faut donc examiner toutes les possibilités y inclus au niveau des PLQ existants et à venir. Mais M. Fassbind propose qu'une motion de cette nature soit éventuellement déposée par un groupe au prochain Conseil municipal. Il faut éviter ce soir de tout mélanger dans le même panier. La forme de la motion de ce jour vise aussi à donner au Conseil administratif un signe clair de la part du Conseil municipal, à savoir de regarder ce qu'il est encore possible d'entreprendre sachant qu'aucune demande en autorisation de construire n'a encore été déposée concernant les bâtiments du village. Le Conseil administratif peut ainsi bénéficier d'une force supplémentaire, dans ses négociations avec l'État, pour essayer de débloquent des espaces à usage commun. Comme l'a dit M. Bauduccio, le n° 2 du chemin-De-La-Montagne fait également partie du périmètre du village. Enfin, accepter cette motion ne veut pas dire obliger le Conseil administratif à réaliser des espaces communautaires, mais renforce son action dans ce sens.

M. Karr rappelle, sur le ton de l'humour, que le tri des déchets étant très important pour lui, le village fonctionne un peu comme un composte bien aéré, fait d'un mélange de branchages, de

déchets de jardin, etc. C'est dire aussi qu'on peut parler de fantasmes concernant le village, qu'on est en train de le sublimer et qu'on veut y mettre trop de choses, alors que c'est un projet complexe en devenir. M. Karr partage la préoccupation exprimée tout à l'heure concernant la contrainte supplémentaire, car il n'est pas certain d'arriver à caser tous les fantasmes que les gens peuvent avoir. Personnellement, il adhère au concept général qui consiste à dire que dans le cadre de l'extension de l'urbanisation, il faut des équipements publics à chaque fois que cela est possible, qu'il faut négocier avec les propriétaires privés dans les PLQ existants et futurs, tout comme au village. M. Karr rend toutefois attentif au fait de ne pas se concentrer uniquement sur le village afin de ne pas péjorer le plan financier. Il a toujours vécu pour sa part avec deux plans, le plan de site et le plan financier, dans le cadre du travail avec les mandataires en vue de valoriser les diverses surfaces. On sait aussi que ce projet coûte et qu'il faut un certain rendement. M. Karr cite les devis en sa possession pour la rénovation de la maison de paroisse, à savoir sans changer les niveaux, CHF 3.5 millions environ et, avec changement d'un des niveaux et le sacrifice du théâtre, CHF 4.2 millions environ. Il faut donc déterminer ce qu'il faut engranger comme loyer pour amortir ce genre de transformation. M. Karr rappelle également que la question s'est posée concernant le 2 chemin De-La-Montagne, d'y loger une famille de migrants en difficulté, voire plusieurs. Aujourd'hui, on parle d'équipements communautaires et culturels. Il vaudrait donc mieux formuler une proposition d'affectation qui tienne compte de plusieurs variantes, et non pas de conditionner l'entrée du projet du village et se retrouver par la suite devant un projet ruineux qu'il faudra revoir.

Mme Lambert tient à préciser que la motion appelle à sauvegarder les droits de la commune pour ces espaces communautaires. L'application de la LDTR devient de plus en plus stricte, avec la situation que l'on connaît aujourd'hui, et il sera bien difficile, si certaines parties ont été dévolues à du logement, de faire marche arrière et d'invoquer les articles et les alinéas cités dans la motion. Par ailleurs dans les PLQ, dans la mesure où la concertation intervient avec des propriétaires privés, Mme Lambert n'a pas encore vu des accords pour que la commune puisse bénéficier d'espaces réservés. Elle n'est donc pas contre le fait que cette question soit reposée dans un autre contexte, mais elle ne voit pas de raison de ne pas engager des démarches avec le DALE. Il faut donc se donner le plus de chances pour que ces dernières aboutissent et éviter ainsi de donner l'occasion au Département de botter en touche.

Selon M. Karr, la LDTR ne peut pas tout et ne peut pas non plus empêcher d'affecter des surfaces à des besoins communautaires. Par contre, il a toujours entendu parler dans cette assemblée d'une priorité aux logements et tout à coup, lorsque le potentiel est là, on veut réaliser des logements ailleurs. M. Karr veut bien accéder à ce souhait mais à condition d'être clair concernant la péjoration du plan financier qu'impliquerait la mise à disposition de surfaces non rentabilisées alors qu'il s'agissait d'obtenir, dans le cadre du village, une situation la moins défavorable possible du point de vue économique.

M. Messerli éprouve une petite gêne par rapport à cette motion déposée ce soir alors que trois personnes dont Mme Lambert ont rédigé une motion quasi identique sur le même thème dans le cadre de la commission Sociale et que celle-ci est en attente, notamment pour discuter avec la conseillère administrative, chargée aussi des questions sociales. Il ne trouve pas cela très élégant.

Mme Heiniger avait envie de renvoyer cette motion en commission Territoire. Le débat est ouvert. Il existe une volonté forte d'envisager quelque chose mais il faudrait la rédiger de

manière à bien comprendre que ce n'est pas une contrainte. C'est un encouragement pour le Conseil administratif à aller dans ce sens.

S'agissant du renvoi en commission, Mme Lambert n'y est pas favorable car il y a des délais à respecter. Même si elle est favorable à discuter de ces espaces communautaires en commission, pour pouvoir ensuite proposer des souhaits d'implantations au Conseil administratif, il y a des démarches à entreprendre auprès du DALE pour ne pas se retrouver dans la situation de ne plus pouvoir agir alors que l'idée serait finalement acceptée. Quant à la critique plus personnelle du manque d'élégance concernant le dépôt de la motion, un certain travail a effectivement eu lieu en commission Sociale mais l'idée d'attribuer un espace communautaire à une maison de quartier ne faisait pas l'unanimité au sein du groupe PLR. Ce dernier s'est donc trouvé dans l'urgence de devoir agir rapidement pour sauvegarder les droits de la commune en proposant un texte qui recueillait l'accord des membres du groupe. En revanche en commission Sociale, le projet a été discuté, les ordres du jour ont concerné ensuite d'autres sujets et finalement aucune décision n'a été prise. Le dépôt de la motion de ce jour rejoint l'idée rappelée par M. Hatt-Arnold à savoir de favoriser des actions concrètes pour être efficace.

À la connaissance de M. Hatt-Arnold, une motion n'est pas contraignante. Dans le cas d'espèce, la dernière invite demande au Conseil administratif de rendre compte au Conseil municipal du résultat de ses démarches. M. Hatt-Arnold a bien entendu le magistrat et ses inquiétudes, rien ne l'empêchera ultérieurement de revenir et d'y répondre.

M. Karr préfère en parler aujourd'hui. Il observe qu'il est question de sauvegarder les intérêts de la commune, mais où est le péril et surtout où en est le projet du village ? Il y a trois chantiers, A B et C. Le chantier A est passé un certain nombre de fois en commission et la dernière fois, les scénarii précis d'utilisation qui ont été présentés ont fait consensus pour un démarrage du chantier avant l'été. Dans le cadre du chantier C la possibilité de créer un poste de police sans pour autant que l'on puisse parler d'espace communautaire, a été évoquée. En revanche, la proposition de M. Bauduccio de penser à l'ancien théâtre, espace exceptionnel d'une certaine qualité, pourrait servir à ce genre de besoins et il en sera tenu compte. Concernant le chantier B, tout est à faire, c'est le cœur du village et un montant prévisionnel de CHF 24 millions est destiné à ce chantier. Le programme d'affectation est entièrement ouvert et il n'y a aucun péril, la LDTR n'est pas aussi méchante par rapport à des besoins culturels et communautaires.

M. Borda d'Água partage l'avis de M. Karr sur le théâtre à préserver. S'il estime que le 2, chemin De-La-Montagne serait destiné à répondre à cette motion, il faut aller de l'avant. L'important, selon M. Borda d'Água, est de pouvoir répondre rapidement à des besoins réels. Il s'agit aussi du besoin de rester à proximité de la salle communale, des parcs de Chêne-Bougeries et d'un grand nombre d'événements dont un laboratoire musical organisé chaque année. Pour ce faire, M. Borda d'Água trouve judicieux d'utiliser ce centre du village qui est extrêmement bien desservi par les transports en commun, qui est le cœur de l'activité culturelle avec le temple d'un côté, la salle communale et l'Espace Nouveau Vallon de l'autre. De tels espaces peuvent certes être identifiés sur d'autres PLQ mais ces derniers n'appartiennent pas à la commune alors que le village lui appartient en partie.

M. Karr rappelle la grande frilosité autour de cette table concernant le cinéma Forum. À l'époque, personne n'a voulu mettre la main au porte-monnaie et pourtant, il répondait à tous les critères, au bon endroit, au centre du village. Pourquoi alors se priver aujourd'hui d'un

futur rendement économique sur des surfaces excessivement chères à transformer, à construire et à rénover ? Sur le rôle du village chacun est d'accord, mais la question financière reste cruciale quand il faudra signer les devis.

M. Fassbind trouve qu'il convient quand même de garder à l'esprit la notion de prestige, s'agissant du village, comme l'a dit M. Borda d'Água. S'il faut mettre un peu plus d'argent pour répondre à ce besoin d'espaces communautaires, le Conseil municipal suivra. Certaines personnes diront peut-être qu'il faut créer du logement, mais un PLQ de 260 logements sur la commune vient d'être réalisé et il faut le mettre en balance.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote.

- La motion est acceptée par 13 voix pour et 8 voix contre.

Le président propose de passer aux questions orales.

### ***Commission Petite enfance et Jeunesse***

Mme Garcia Bedetti aimerait remercier chaleureusement M. Stroun, président de la commission Petite enfance et Jeunesse, du travail accompli lors de l'examen des différents modes de gestion des crèches. Elle trouve que c'est un exemple d'un excellent travail en commission et elle encourage la commission Biodiversité et Espaces publics à le prendre comme modèle.

### ***Protection des sols***

Mme Heiniger rappelle la législation suisse concernant la protection des sols, notamment son ordonnance qui fixe des règles régissant toutes les formes d'occupation du sol, le choix des machines et les mesures à prendre. Il s'ensuit une série de normes à respecter. Pour avoir constaté plusieurs fois des atteintes portées à la structure et à la physique des sols de la commune, Mme Heiniger aimerait savoir qui est responsable de faire respecter la législation en matière de protection des sols sur le domaine communal. Elle demande en particulier ce que la commune entend faire concernant le chantier de la route du Vallon sur une parcelle très fortement endommagée par des machines. Il a beaucoup plu dernièrement et les mesures nécessaires pour protéger les sols n'ont pas été prises puisque chacun aura pu constater des ornières. Mme Heiniger trouve que ce n'est pas sérieux car la commune doit donner l'exemple des bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement.

M. Locher demande de quelle parcelle il s'agit exactement.

Mme Heiniger indique qu'il s'agit de la parcelle située à droite en sortant de ce bâtiment. Elle imagine qu'elle est en lien avec ce chantier car une partie de la végétation a disparu devant la salle communale pour permettre, semble-t-il, aux bennes de passer par le petit chemin goudronné menant à cet endroit.

M. Locher comprend que Mme Heiniger parle du chantier géré par les Services Industriels. Il explique que le terrain situé à côté de la salle communale est effectivement utilisé dans le cadre d'un chantier qui va durer huit mois. Plutôt que d'avoir des installations de chantier devant la salle communale, ces dernières ont été déplacées, en accord avec le SIG sur une partie du parking vert.

Mme Heiniger estime que les chantiers doivent se réaliser en respect de la législation sur la protection des sols. Des mesures que les SIG doivent connaître peuvent facilement être mises en place.

M. Locher se rendra volontiers sur place, mais divers matériaux lourds vont être mis sur le sol déjà compacté devant la salle communale.

Mme Heiniger en déduit qu'il est responsable de faire respecter la législation en matière de protection des sols sur le domaine communal.

M. Locher répond qu'il ne s'agit pas d'un chantier communal. Il a été prévu de laisser aux entreprises l'accès au parking vert pour éviter de devoir stocker du matériel devant la salle communale et ceci pendant les huit mois de chantier. Si ce mode de faire devait contrevenir aux normes, il fera déplacer les installations de chantier.

Mme Heiniger remarque que M. Locher ne l'a pas comprise. Beaucoup de chantiers dans le canton se réalisent dans le respect de la législation en matière de protection des sols. Elle ne voit pas pourquoi, à Chêne-Bougeries, on ne pourrait pas mettre en place des mesures simples pour pouvoir aussi protéger les sols communaux.

M. Locher réitère que les ouvertures de chantiers cantonaux sont du ressort du canton et que la surveillance des chantiers est également de son ressort.

Selon Mme Heiniger, sur une parcelle communale, cela devrait être du ressort de la commune de vérifier l'application des normes.

M. Locher rappelle à nouveau que la commune ne pilote pas ce chantier mais qu'il se rendra sur place. Pour rappel également, les SIG n'ont pas besoin d'obtenir des autorisations, même sur une route communale. La législation a été prévue de telle sorte qu'ils puissent intervenir immédiatement, quand une conduite d'eau saute, par exemple. De nombreux chantiers se font en concertation avec la commission cantonale de coordination des travaux en sous-sol et les communes sont simplement informées de ce type de chantier. En l'occurrence, la commune a préféré obtenir des SIG l'entreposage du matériel de chantier à un autre endroit que devant la salle communale afin d'éviter des nuisances importantes au public.

Mme Heiniger observe que M. Locher répond comme si elle s'opposait à la tenue de ce chantier. Il a pris une très bonne décision concernant le déplacement du matériel de chantier sur ce parking parce qu'il y a déjà toute une partie de l'espace se trouvant autour de la salle communale qui est monopolisée par diverses machines. Mme Heiniger estime cependant que ces travaux peuvent être menés, comme cela se fait ailleurs dans le canton de Genève et en Suisse, tout en respectant la législation sur la protection de l'environnement et des sols. Elle voulait simplement savoir qui était responsable de ce chantier et prend note du fait que M. Locher dit que c'est le canton.

M. Locher confirme que c'est bien le cas.

M. Karr croit qu'on a extrêmement bien compris Mme Heiniger. S'il y a atteinte portée au patrimoine communal, c'est le problème du fauteur de trouble qui est certes cantonal, mais il est de la responsabilité du Conseil administratif d'être garant de la défense des intérêts de la commune, en l'occurrence des intérêts des sols et de la fertilité de la verdure. Il lui incombe

de faire valoir ces intérêts auprès du fauteur de trouble et qu'il répare les dégâts occasionnés, si tant est que c'est possible. D'un point de vue de la Biodiversité, la remarque de Mme Heiniger est tout à fait valable.

M. Locher souhaiterait que M. Karr réponde directement à la question. La problématique soulevée par Mme Heiniger est simple. Actuellement il n'y a pas d'autres solutions que de demander à l'entreprise en charge des travaux de respecter les normes de chantier en vigueur. Il se rendra sur place et lui demandera, cas échéant, de réintégrer le domaine public auquel elle a droit. Il y aura alors des encombrements non souhaités devant la salle communale si l'atteinte à la nature est telle qu'il faut agir de toute urgence.

M. Karr entendait indiquer que lorsqu'un chantier a lieu sur le domaine public communal et que des atteintes sont faites avec le consentement de la commune ou par des services communaux, il n'y a pas l'excuse de dire que c'est la faute de l'autre. Il pense notamment aux ornières qui se situent sur la partie végétalisée et remercie Mme Heiniger d'avoir attiré l'attention du Conseil municipal sur la santé des sols de la commune.

### ***Chantier sur le terrain de l'école du Belvédère***

Mme Armand se fait le relais de certains comuniers qui ont pu observer que plusieurs arbres ont été coupés et la butte rasée. Il semblerait que ce soit pour les besoins d'un parking.

M. Locher répond qu'un parking n'est pas prévu à cet endroit. La butte avait été plantée avec des acacias qui figurent sur la liste noire cantonale des arbres et qu'il a fallu enlever. Ils vont être remplacés par des tilleuls. Quant à la butte, elle a été partiellement écrasée pour avoir plus d'espace pour un projet éducatif prévu avec le corps enseignant.

### ***Espace de jeu à côté du Centre de Rencontres et de Loisirs***

M. Favarger demande ce qu'il en est de la haie qui était prévue pour l'isoler de la route.

M. Locher répond que la question a été posée à plusieurs reprises, mais il existe de grandes incertitudes par rapport au développement de l'axe Frontenex. Selon les plans, une cession d'une partie de la propriété de la commune pourrait avoir lieu en vue d'un élargissement de la chaussée, raison pour laquelle le projet de haie est en attente.

### ***Boîte d'échange entre voisins***

Mme Armand a une information pour faire suite à ce qu'a dit Mme Garcia Bedetti en ce qui concerne les boîtes d'échange entre voisins. Il y en a trois actuellement mais il y en aura bientôt une quatrième offerte par la pharmacie de la Gradelle.

Mme Garcia Bedetti indique qu'un courriel a été envoyé au responsable de la pharmacie pour qu'il demande l'autorisation à la régie Brun.

### ***Projet de nouveau règlement pour le personnel communal***

M. Gross s'inquiète pour les employés communaux qui ne seraient pas forcément d'accord avec le projet de nouveau règlement du personnel. Seront-ils remerciés ?

Selon M. Locher, l'introduction d'un nouveau régime s'applique à tout le monde.

Pour M. Gross, ne pas être d'accord ne constitue pas une faute grave.

M. Locher rétorque que soit on signe un contrat, soit on ne le signe pas.

Mme Garcia Bedetti indique qu'elle a été fonctionnaire de l'État. À un moment donné, le système d'annuités a été modifié avec l'introduction du 13<sup>ème</sup> salaire, et de fait, soit elle était d'accord, soit elle partait.

M. Borda d'Agua signale qu'en tant que fonctionnaire de la ville de Genève, il a changé de statut en 2011. On lui a notifié sur sa fiche quelle était sa classe salariale et son titre car il passait de fonctionnaire à employé. Le statut du personnel est quand même une prérogative de l'employeur et il convient de s'y plier. On vient par ailleurs de lui notifier que son 13<sup>ème</sup> salaire sera désormais réparti sur deux versements, ce qui ne l'arrange pas forcément, mais il s'adaptera.

Mme Sommer l'a relevé en commission des Finances, en cas de faute grave, on se réfère au code civil. Elle avait fait également remarquer que lors d'un conflit pour lequel le droit administratif s'applique, on était généralement plus tolérant vis-à-vis de l'employé.

M. Gross observe alors que d'un côté le conseiller administratif dit que l'employé s'en va, s'il n'est pas d'accord, mais de l'autre côté, Mme Sommer prétend qu'il peut s'adresser à la Chambre administrative.

Mme Sommer voulait simplement dire que la simple manifestation d'un désaccord ne signifie pas qu'on puisse être licencié pour ce simple motif.

M. Ulmann rappelle que le règlement sur le personnel administratif en ville de Genève découle d'une loi votée par le peuple, lequel pourrait éventuellement la modifier ultérieurement dans le cadre d'une nouvelle votation.

L'ordre du jour étant épuisé, le président invite chacun à la verrée et profite de l'occasion pour souhaiter bon anniversaire au doyen du Conseil municipal.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.*

La Secrétaire  
du Conseil municipal  
M. SOBANEK

Le Président  
du Conseil municipal  
J. LE GUERN